

**« FAVORISER L'INITIATIVE ECONOMIQUE DU
PUBLIC EN DIFFICULTE ISSU DE L'IMMIGRATION
EN ILE DE FRANCE »**

RAPPORT INTEGRAL

**Décembre 2004
Contact : Patrick KOUMARIANOS
01.48.24.24.34
iledefrance@3ci.asso.fr**

SOMMAIRE

PREAMBULE

POSTULATS DE DEPART

PARTIE1 : LE PHENOMENE DE LA CREATION D'ACTIVITE PAR LE PUBLIC ISSU DE L'IMMIGRATION EN ILE DE FRANCE

Page 8

1-1 Analyse générale de la population immigrée en Ile de France

- 1-1-1 Démographie nationale
- 1-1-2 La population active immigrée en France
- 1-1-3 Le chômage et les immigrés en France
- 1-1-4 Approche territoriale

1-2 Analyse générale de la création d'entreprise en Ile de France et de ses liens avec le population immigrée

- 1-2-1 La création d'entreprise en Ile de France
- 1-2-2 Les immigrés et la création d'entreprise
- 1-2-3 les créateurs immigrés sur le plan régional
*Analyse à partir des données collectées auprès de l'INSEE.
Enquête auprès des Greffes TC et des Chambres des métiers.*
- 1-2-4 Focus sur Paris, les Yvelines et les Hauts de Seine

PARTIE 2 : ETAT DES LIEUX DES CIRCUITS D'INFORMATIONS ET D'INCITATION A LA CREATION D'ENTREPRISE EN ILE DE FRANCE

Page 25

2-1. Sélection des territoires étudiés

2-2. Analyse des organismes municipaux, semi-publics et publics directement impliqués dans le circuit de la création d'entreprise

- 2-2-1 Approche des Mairies
- 2-2-2 Approche des ALE
- 2-2-3 Approche des organismes publics, semi-publics et associations

2-3 Analyse de la présence de proximité des organismes privés d'informations et d'accompagnement à la création d'entreprise

2-4 Analyse de la présence globale des intervenants par communes

PARTIE 3 : RECHERCHE DES BESOINS DE CE PUBLIC AU TRAVERS DE LEUR ANALYSE DES CIRCUITS D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION

Page 41

3-1 Analyse des appréciations des interviewés sur le circuit d'information en Ile de France

3-2 Analyse des appréciations des interviewés sur le circuit d'accompagnement en Ile de France

3-2-1 La qualité de l'accompagnement technique

3-2-2 L'accompagnement spécifique

PARTIE 4 : ENQUETE AUPRES DES ORGANISMES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE FINANCEMENT SUR LES PORTEURS ISSUS DE L'IMMIGRATION

Page 56

4-1 Appréciations des structures sur les dispositifs existants sur leurs territoires

4-2 Appréciations des structures sur les porteuses et les porteurs de projet issus de l'immigration

4-2-1 Les informations détenues par les porteurs lors du premier entretien et leur accès à la formation à la création et gestion d'entreprise.

4-2-2 Les caractéristiques des entrepreneurs immigrés vues par les professionnels

4-2-3 Les besoins spécifiques décelés pour les porteurs et les difficultés rencontrées par les conseillers.

4-2-4 *Les tentatives de réponses des professionnels face aux besoins des créateurs et à leurs propres difficultés.*

PARTIE 5 : LES PRECONISATIONS

Page 65

5-1 Les actions en cours sur le champs de l'intégration

5-2 Les préconisations proposées

Sur les circuits d'aide à la création d'entreprise

Pour une amélioration de l'accompagnement du public étudié

ANNEXES Bibliographie

Page 70

Remerciements

Nous tenons à remercier tous les membres du comité de pilotage qui ont suivi l'élaboration de cette étude et qui ont montré un réel intérêt pour cette problématique.

Nos remerciements s'adressent également à toutes celles et tout ceux qui ont consacré du temps pour enrichir cette étude au travers des travaux qu'ils nous ont fait parvenir, de leurs disponibilités, de leurs expériences et de leurs réflexions.

PREAMBULE

Créée en 1984 à Marseille, l'association 3CI a pour objet d'apporter un soutien technique à la création d'activités économiques, et plus particulièrement de TPE. Depuis sa création, 3CI a accueilli près de 35.000 porteurs de projets, accompagné 6.000 entreprises immatriculées qui ont engendré environ 7.200 emplois. Sa cible principale concerne les quartiers les plus défavorisés pour lesquels une revitalisation peut passer par le biais de la création d'activité initiée par les publics en difficulté.

Sa présence territoriale dans les quartiers « difficiles » sur les régions PACA, Rhône-Alpes et Ile de France lui a permis de développer un savoir-faire reconnu dans l'accompagnement des personnes issues de l'immigration.

Constatant quotidiennement les difficultés auxquelles est confronté ce public, il nous est apparu qu'aucune recherche, qualitative ou quantitative, sur cette thématique précise n'a eu lieu.

Particulièrement impliqués sur les territoires prioritaires et le public concerné, la Caisse des Dépôts et de Consignation Ile de France et le FASILD ont montré un vif intérêt en soutenant cette étude relative aux conditions de créations d'entreprises des personnes issues de l'immigration.

La mission réalisée par l'Association 3CI s'est articulée autour de trois axes :

- l'évaluation quantitative et qualitative du phénomène de la création d'activités par le public issu de l'immigration en Ile de France ;
- l'analyse des circuits d'informations et d'incitation à la création ;
- la détermination des besoins des porteurs de projet, et leur prise en compte par les modes d'accompagnement existants.

Les résultats de cette mission sont intégralement présentés dans ce rapport.

POSTULATS DE DEPART

Pour assurer un résultat cohérent de l'étude, un certain nombre de postulats a été posé.

- La première problématique qui s'est posée à nous concerne la définition précise du public étudié.

En accord avec les membres du comité de pilotage, nous retenons la définition suivante de l'INSEE pour définir le terme « *immigré* » :

« Toute personne résidant en France née à l'étranger et se déclarant de nationalité étrangère ou française par acquisition ».

Nous avons sciemment choisi de restreindre les critères de sélection de ce public, car les statistiques disponibles ne nous permettent pas de faire ressortir des éléments pertinents sur l'ensemble des personnes communément décrites comme « issues de l'immigration ».

Les créatrices et créateurs français, nés en France, dont les parents sont d'origines étrangères, ne seront donc pas concernés.

- En second lieu, nous avons retenu les zones géographiques en fonction de la concentration démographique des personnes concernées en rapport avec les actions territoriales de la CDC et du FASILD. Il s'agit des zones prioritaires de la Politique de la Ville.

Le département de la Seine et Marne est exclu de l'étude, eu égard à sa taille et à ses problématiques spécifiques.

La deuxième clé de sélection prenait en compte les zones sur lesquelles le nombre de personnes, vivant dans des conditions de précarité, est important.

- En troisième lieu, **nous sommes partis du postulat que la création d'entreprise est un vecteur d'insertion et d'intégration pour les personnes concernées.** L'objet de cette étude n'est donc pas de justifier cet aspect.

Le document est décomposé en quatre parties.

La première partie **évalue le phénomène de la création d'entreprises** par les personnes issues de l'immigration au niveau régional, puis de façon plus précise au niveau départemental.

La seconde partie **évalue le circuit d'aide et de l'accompagnement** à la création d'entreprise en faveur de ce public, territoire par territoire.

La partie suivante met en relief les **appréciations des porteurs et des nouveaux dirigeants d'entreprise sur les dispositifs d'aide à la création** existants et sur l'accompagnement qui leur a été prodigué.

La quatrième partie analyse **le travail d'accompagnement des structures professionnelles et leur façon d'appréhender ce public.**

L'étude se termine par l'énoncé d'un certain nombre de préconisations, d'axes de réflexions et d'actions à mener.

PARTIE 1 : LE PHENOMENE DE LA CREATION D'ACTIVITE PAR LE PUBLIC ISSU DE L'IMMIGRATION EN ILE DE FRANCE

1-1 Analyse générale de la population immigrée en Ile de France

Les informations répertoriées ci-après sont issues principalement des études sur l'emploi de l'INSEE et du recensement de 1999.

Elles ont pour objet de positionner de manière chiffrée et concrète la situation de l'immigration, de mettre en lumière les problématiques sociales de ce public, tout en gardant un lien avec le sujet de l'étude.

Ainsi, nous ne cherchons pas à brosser un tableau exhaustif de la situation sociale de ces personnes.

Les données suivantes portent principalement sur le nombre d'immigrés en Ile de France, leurs lieux de résidence, les catégories d'emplois occupés, le taux de chômage.

1-1-1 Démographie nationale

Lors du recensement de 1999, la France dénombre 4,3 millions d'immigrés, plus d'un sur trois est français.

Parmi les étrangers, on dénombre 43,5% venant d'Afrique, 41% de l'UE, 13% d'Asie.

C'est une population qui se féminise au fil des années et dont la pyramide des âges vieillit.

Comparaison avec l'Ile de France

Globalement, les indices sont plus élevés pour cette région que les moyennes nationales. Un immigré sur trois vit dans cette région (36%). **La population immigrée représente 14,7% de l'ensemble des franciliens.** Elle vieillit rapidement et comprend une proportion croissante de français : 31% (+10% depuis 1982).

La région accueille près de 40% des étrangers recensés en France.

Les nationalités les plus représentées sont : portugaise (21%), et maghrébines (algérienne-marocaine-tunisienne) (30%).

Les éléments d'informations sur Paris sont traités ci-dessous.

1-1-2 La population active immigrée en France

Le taux de présence immigrée salariée dans l'ensemble des secteurs économiques est de 10,5%. On dénombre 2,29 millions d'actifs.

Deux immigrés sur trois sont ouvriers ou employés. Ils sont particulièrement présents dans les secteurs de la construction et les services aux particuliers (services personnels et domestiques, hôtels et restaurants) qui emploient chacun 15% d'immigrés, dans l'industrie automobile et les services aux entreprises (gardiennage, nettoyage) qui emploient 10% d'immigrés.

Selon l'étude de la DPM sur « *l'insertion professionnelle des étrangers* » :

- Les ouvriers demeurent largement majoritaires bien que le nombre de cadres et d'employés progresse depuis dix ans (+21%). **Le nombre d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise reste stable à 7% d'entre eux.**

- Les étrangers se retrouvent massivement dans le secteur privé.

- 14,3% des étrangers hors EU occupent des emplois temporaires, emplois partiels contre 6,2% pour les nationaux.

Comparaison avec l'Île de France

Aucune étude complète et récente sur l'ensemble de cette population n'a été recensée sur les thèmes de l'activité et du chômage. Par contre des éléments d'analyse sont disponibles sur les étrangers de cette région.

Il ressort que le taux d'activité des étrangers est légèrement inférieur à celui des français (70% contre 73%).

La précarité des emplois concerne 15% des étrangers (contre 11% des franciliens). En 1999, plus d'un homme sur deux est ouvrier, plus d'une femme sur deux est employée.

Ils sont fortement représentés dans les secteurs suivants : la construction qui emploie 40% d'immigrés, le tertiaire (18%), l'industrie (12,5%).

Caractéristiques socio-économiques en Ile de France par nationalité

	Nationalité Française	Français par acquisition et étrangers	% par rapport au total
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (ACE)	208.978	76.076	26.68
Cadres, professions intellectuelles sup.	1.024.479	92.153	7.96
Professions intermédiaires	1.181.819	120.956	8.95
Employés	1.276.600	359.126	21.95
Ouvriers	604.728	379.724	38.57
Retraités	1.332.613	211.081	13.67
Autres sans activité	3.267.635	714.414	17.94

(source : INSEE, recensement 1999)

Nous constatons au travers de ce tableau que plus d'un quart des personnes s'étant déclarées « dirigeants » sont des personnes nées à l'étranger.

1-1-3 Le chômage et les immigrés en France

Le taux de chômage en fonction des caractéristiques des populations varie énormément :

- pour les étrangers : 24%
- pour les français par acquisition : 18,1%
- pour les nationaux : 11,8%.

Les immigrés représentent 15% du total des demandeurs d'emploi. **Le chômage atteint 22% d'entre eux sur la France métropolitaine.**

(source Migrations et nationalités)

Comparaison avec l'Ile de France

En mars 1999, le **taux de chômage des étrangers** était de 21,5% (inférieur à la moyenne nationale pour ce même public).

Ce taux varie fortement d'une nationalité à l'autre. Alors que les ressortissants de la communauté européenne connaissent le même taux que les nationaux, les populations africaines et du sud-est asiatique sont les plus touchées.

Ce taux varie également en fonction du territoire. En Seine Saint-Denis, il est de 28,8%, dans le Val d'Oise il atteint 23,9%.

1-1-4 Approche territoriale

Il nous est apparu que les informations fournies par un certain nombre d'études récentes méritaient également d'apparaître. Elles permettent d'apporter un éclairage plus fin sur certains points de l'étude. Une attention particulière a été portée sur Paris et sur les zones prioritaires ZUS et ZFU.

« Diagnostic de l'intégration à Paris ». (APUR 2003)

La Mairie de Paris a mis en place une Délégation à l'intégration. Des référents intégration ont été désignés dans chaque direction. Une étude très poussée sur la présence de la population étrangère à Paris est terminée.

Les thèmes analysés sont : données socio-démographiques, processus d'intégration, relation de la Mairie avec les Associations travaillant autour de l'intégration, rapports entre services de la Ville et les étrangers non-communautaires.

- Les 306.000 étrangers vivant à Paris connaissent un taux de chômage et une précarité moins forts qu'en France.
- 70% sont ressortissants non communautaires.
- Une population qui se féminise, une pyramide des âges vieillissante.
- Si la CSP dominante est ouvrière, le pourcentage des ACE est supérieur à celui des nationaux (respectivement 8% et 6%).
- Leur habitat se situe par ordre d'importance dans les arrondissements suivants: 18,19,20, 16(15%), 11(16,5%), 15, 17,13,10.

Il ressort de cette étude qu'il y a un traitement spécifique de cette population par les services de la Mairie. Mais il reste discret. Aucun état des subventions versées aux associations travaillant sur ce public n'est disponible.

Eléments d'analyse des ZUS.

Il apparaît que 31% de la population étrangère vit en Zone Urbaine Sensible. Elle se regroupe particulièrement sur les départements de la Seine Saint Denis et de l'est du Val d'Oise.

INSEE Première et Etude DARES : « *Habiter un quartier défavorisé : quels effets sur la durée du chômage* ».

- **Le taux de chômage moyen en 1999 en ZUS était de 25,4% contre 14,3% en ville.**
- **Le nombre de demandeurs d'emploi entre 1990 et 1999 est passé de 400.000 à 500.000.**
- La durée du chômage était de 9% plus élevée que la moyenne.
- Les difficultés de déplacement, surtout pour les étrangers, restent un obstacle à la recherche d'emploi.
- Le quartier de résidence joue assez modérément sur les chances de retour en emploi.

Conclusions

Un francilien sur cinq est immigré. En effet, la région Ile de France abrite un immigré sur trois et accueille 40% des étrangers présents en France.

Cette population vieillissante occupe majoritairement des postes d'ouvriers et d'employés. Ils sont très nombreux à occuper des postes précaires et à subir des taux de chômage nettement supérieurs à la moyenne nationale.

De l'importance du nombre de personnes concernées et des effets notoires de discriminations face à l'emploi dont ils font l'objet, il découle le constat suivant :

La création d'entreprise reste une réelle opportunité dans le parcours professionnel de ces personnes et un phénomène important sur la vie économique de la Région.

Au travers du recensement de 1999, nous constatons qu'un nombre conséquent de personnes issues de l'immigration s'est déclaré « chef d'entreprise » : 7%.

Il s'agit de données « stock ». Les informations sur la création d'entreprise par ce public en terme de flux annuel n'étant pas disponibles, elles font l'objet d'une recherche spécifique, présentée ci-après.

Après avoir brossé un tableau rapide du nombre d'immigrés, de leur présence géographique et de leur activité en Région Ile de France, nous allons concentrer notre attention sur le phénomène de la création d'entreprise.

1-2 Analyse générale de la création d'entreprise en Ile de France et de ses liens avec le population immigrée

1-2-1 La création d'entreprise en Ile de France

Au travers de *l'Etude sur la création d'entreprise dans la région Ile de France* menée par l'**Insee** et retraitée par l'**APCE**, on note les faits suivants :

- En 2003, 65 919 nouveaux chefs d'entreprise se sont installés en Ile de France, soit **24% des créations métropolitaines**.
- Le nombre de créations pour 10.000 habitants est faible dans les départements de la grande couronne, alors qu'il est supérieur à la moyenne nationale dans la petite couronne.
- **Le taux de renouvellement des entreprises** (Nombre créations pures / nombre entreprises existantes) est supérieur à la moyenne dans la **Seine Saint Denis (109)**.
- 64% des créations pures sont sous forme de sociétés.
- Une entreprise sur cinq crée des emplois au démarrage.

Etude sur la création d'entreprise à Paris (Cabinet Micfin-Mars 2003)

- Quelques soient leurs origines, le nombre de créations et reprises est trois fois plus élevé que la moyenne nationale (27.000 par an) .
- 80% ont « 0 salarié », mais 2/3 sont des SARL.
- On crée beaucoup plus dans les 8, 16 et 17ème arrondissements (30% du total).
- **Les 10, 11, 18,19 et 20ème totalisent 30% des créations.**

« Un découpage par grands secteurs géographiques montre le tropisme du Nord-est au Nord-ouest qui attirent les créations au détriment du centre et du sud ».

Bilan des ZFU (source : Ministère délégué à la Ville)

- **En cinq ans, le nombre d'entreprises présentes a doublé (20.000 au total) dont 30% sont des créations ex-nihilo.**
- **Le nombre d'emploi a triplé (75.000 au total) dont 35.000 sont des créations nettes.**
- Pourtant, la réussite reste inégale en France. Certaines zones n'ont pas collaboré avec les partenaires locaux.
- En IdF, 12 nouvelles ZFU viennent s'ajouter à compter du 1^{er} janvier 2004, aux 9 déjà existantes

N.B. : Ces études ne traitent pas de la création d'entreprise issue du public ciblé, mais elles mettent en avant la vitalité économique de la région et de la capitale.

1-2-2 Les immigrés et la création d'entreprise

En France, les statistiques du recensement nous apprennent que les artisans, commerçants et chefs d'entreprise immigrés sont au nombre de 188.202, soit **13% du total des entrepreneurs.**

Les français par acquisition représentent 43% des dirigeants immigrés, les entrepreneurs étrangers hors UE : 31%.

Le panel SINE de l'INSEE nous informe que les secteurs sur lesquels les étrangers sont plus prépondérants que les nationaux sont la **construction** et les **HCR (Hôtel-Café-Restaurant)**. Ils entreprennent autant dans le **commerce** et moins dans les services aux ménages et aux entreprises.

Ils créent plus d'entreprises individuelles, mais sont plus souvent employeurs dès le démarrage.

Ils font moins appel aux conseils pour la création.

Ils sont peu titulaires de prêts bancaires (10% pour 28% sur l'ensemble) et moins bénéficiaires d'aides publiques.

(source étude MRH)

Pour corroborer cette dernière constatation, nous avons relevé les chiffres de 2003, sur l'évaluation des politiques de l'emploi – création d'entreprise : ACCRE et EDEN. En extrapolant, à partir du nombre théorique d'entreprises créées par des demandeurs d'emploi en Ile de France en 2003, seul un tiers des personnes éligibles au dispositif a bénéficié de l'ACCRE.

POLITIQUES D'EMPLOI 2003

Aides à la création d'entreprise

	ACCRE	EDEN
ILE DE FRANCE	5 530	942
Paris	1599	421
Seine et Marne	414	77
Yvelines	595	53
Essonne	512	58
Hauts de Seine	884	80
Seine saint Denis	341	90
Val de Marne	555	91
Val d'Oise	630	72

1-2-3 Les créateurs immigrés sur le plan régional

A) Analyse à partir des données collectées auprès de l'INSEE.

La proportion des entrepreneurs immigrés est deux fois plus importante en Ile de France. En effet, ils sont environ 76.000, **soit 27% de l'ensemble des ACE.**

La présence des français par acquisition baisse à 39% des immigrés, celle des entrepreneurs étrangers hors UE augmente à 61%. Ces derniers sont particulièrement présents à Paris, la Seine-Saint-Denis, le Val de Marne et les Hauts de Seine.

	ILE DE FRANCE	PARIS	YVELINES	ESSONNE	HAUTS DE SEINE	SEINE SAINT DENIS	VAL DE MARNE	VAL D'OISE
français par acquisition	29110	7538	2032	1952	3596	4649	4075	2647
nationalités étrangères	46957	12548	3708	3061	5663	8796	5992	3916
portugais	10753	1145	1337	1228	1023	1757	1857	1110
algériens	7489	1823	363	297	981	2040	1048	668
marocains	4663	1026	418	187	1055	899	438	436
tunisiens	2991	1080	106	176	323	661	412	133
italiens	2537	580	198	263	282	397	359	200

(source : INSEE, recensement 1999)

B) Enquête auprès des Greffes des Tribunaux de commerce et Chambres des métiers.

Le tableau ci-après reprend les informations collectées auprès des différents greffes des tribunaux de commerce et des chambres de métiers des différents départements franciliens.

La requête demandée auprès de ces organismes fut la suivante :

« Recherche des nouvelles immatriculations pour l'année 2002 et l'année 2003, issues des personnes

- dont le lieu de naissance est situé hors du territoire national et possédant la nationalité française ;

et

- des personnes possédant la nationalité étrangère ».

Remarques importantes pour la lecture des tableaux ci-après :

Les responsables de certaines structures n'ont pas désiré collaborer à cette étude, car la divulgation des informations demandées leur semblait aller à l'encontre de la délibération de la CNIL du 1^{er} avril 1997. D'autres responsables assuraient ne pas maîtriser ce type de recherche.

Ainsi, le Val d'Oise et la Seine Saint-Denis n'apparaîtront pas.

Les services de l'URSSAF n'ont pas pu répondre à nos requêtes, leurs fichiers ne permettant pas d'assurer une telle recherche.

La lecture de ces données impose de prendre en compte les aspects suivants :

- Les français nés dans les anciennes colonies françaises sont comptabilisés.
- Les enfants français de parents étrangers n'apparaissent pas dans ces statistiques.
- Un même entrepreneur peut créer plusieurs structures.
- Certaines activités imposent une double immatriculation (CM et CCIP).
- Certaines créations ne sont en fait que des boîtes postales.
- Les radiations d'entreprises ne sont pas automatiques, le dirigeant doit en faire la démarche.

Dans les colonnes « 2002 » et « 2003 » vous pourrez lire les statistiques du public concerné. Dans les colonnes « Total 2002 » et « Total 2003 » vous pourrez lire le nombre des immatriculations total et tout public.

DEPARTEMENTS		2002	TOTAL 2002	%	2003	TOTAL 2003	%
PARIS							
Greffe Trib. Commerce	nationalités étrangères	8532	34277	24,89%	5481	30241	18,12%
	naturalisés français	5864	34277	17,11%	7748	30241	25,62%
	Total	14396	34277	42,00%	13229	30241	43,75%
Chambre de Métiers	nationalités étrangères	N.C.	N.C.		2449	5000	48,98%
	naturalisés français	N.C.	N.C.		975	5000	19,50%
	Total	N.C.	N.C.		3424	5000	68,48%
TOTAL GLOBAL		-	-	-	16653	35241	47,25%

YVELINES							
Greffe Trib. Commerce	nationalités étrangères	437	4003	10,92%	478	4403	10,86%
	naturalisés français	285	4003	7,12%	338	4403	7,68%
	Total	722	4003	18,04%	816	4403	18,53%
Chambre de Métiers	nationalités étrangères	257	1217	21,12%	286	1217	23,50%
	naturalisés français	102	1217	8,38%	97	1217	7,97%
	Total	359	1217	29,50%	383	1217	31,47%
TOTAL GLOBAL		1081	5220	20,71%	1199	5620	21,33%

ESSONNE							
Chambre de Métiers	nationalités étrangères	396	1121	35,33%	572	1503	38,06%
	naturalisés français	N.C.	N.C.		N.C.	N.C.	
	Total	396	1121	35,33%	572	1503	38,06%

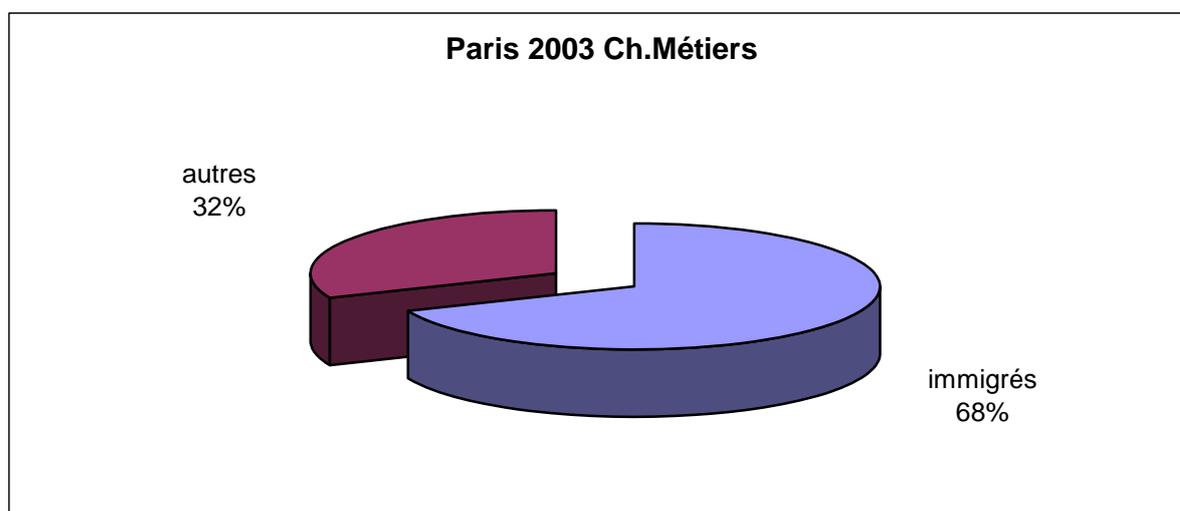
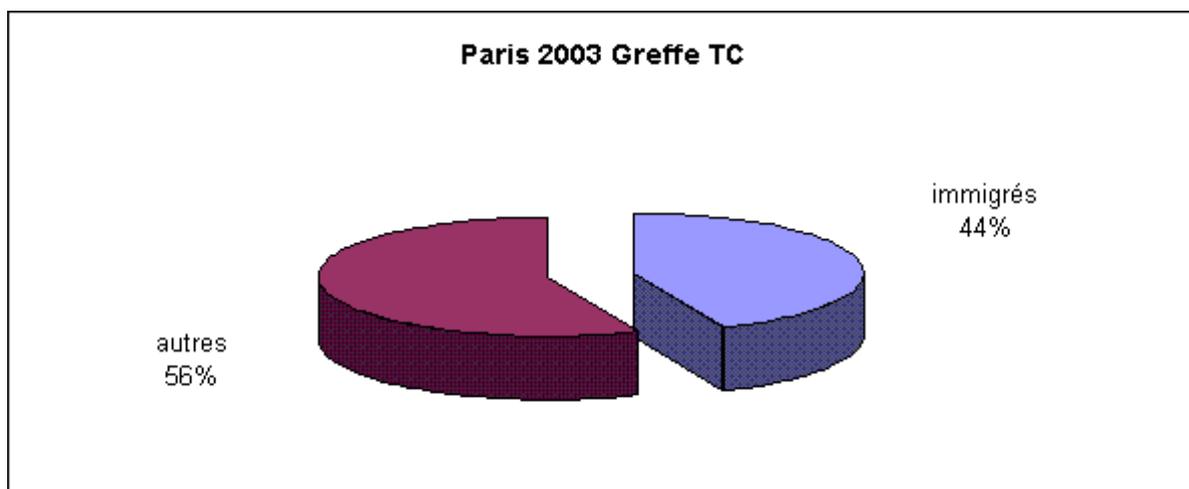
HAUTS DE SEINE							
Greffe Trib. Commerce	nationalités étrangères	1179	10625	11,10%	920	9904	9,29%
	naturalisés français	928	10625	8,73%	995	9904	10,05%
	Total	2107	10625	19,83%	1915	9904	19,34%
Chambre de Métiers	nationalités étrangères	443	1558	28,43%	512	1582	32,36%
	naturalisés français	229	1558	14,70%	268	1582	16,94%
	Total	672	1558	43,13%	780	1582	49,30%
TOTAL GLOBAL		2779	12183	22,81%	2695	11486	23,46%

VAL DE MARNE							
Chambre de Métiers	nationalités étrangères	358	1556	23,01%	468	1732	27,02%
	naturalisés français	205	1556	13,17%	282	1732	16,28%
	Total	563	1556	36,18%	750	1732	43,30%

1-2-4 Focus sur Paris, Les Yvelines et les Hauts de Seine

Pour une meilleure lecture des données récoltées, vous trouver ci-dessous la proportion des immatriculations issues de dirigeants immigrés.

PARIS



La Ville de PARIS connaît le plus grand nombre d'immatriculations provenant des dirigeants issus de l'immigration. **Ils représentent une création d'entreprise sur deux au global et 2 créations sur trois à la Chambre des métiers.**

Dans l'artisanat, un créateur sur deux est étranger.

Pour compléter ces informations sur Paris, nous avons pu récolter auprès du greffe des données sur les radiations pour les années 2002 et 2003.

Ratios des Radiations à Paris

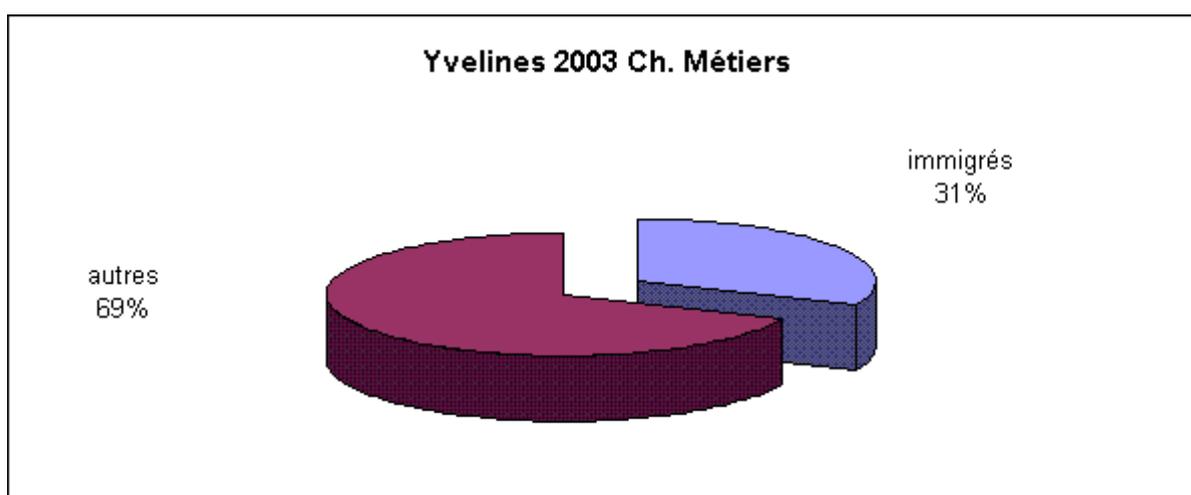
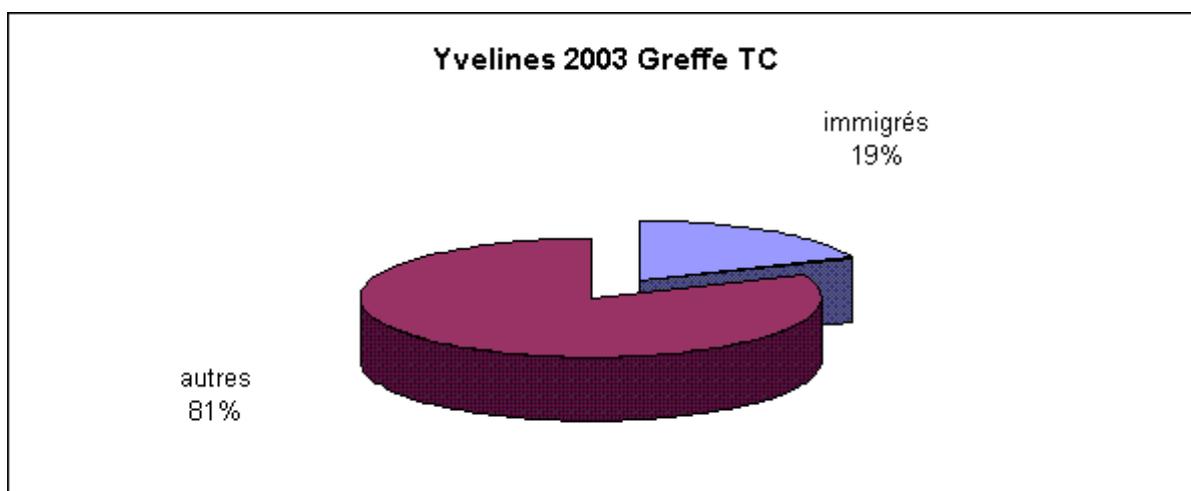
	2002	2003
Ensemble des entreprises		
Nbre entreprises créées	34277	30241
Nbre entreprises radiées	10196	10601
Pourcentage	29,75%	35,06%
	2002	2003
Entreprises ciblées "issues de l'immigration"		
Nbre entreprises créées	14396	13229
Nbre entreprises radiées	1535	583
Pourcentage	10,66%	4,41%

Les taux concernant les dirigeants immigrés nous paraissent bien faibles et volatiles d'une année à l'autre. Nous vous rappelons que la radiation est le fait du dirigeant.

Il est intéressant de confronter ces résultats avec une étude du taux de survie menée sur les créations 2001 issues de l'immigration et accompagnées par les conseillers 3CI Ile de France.

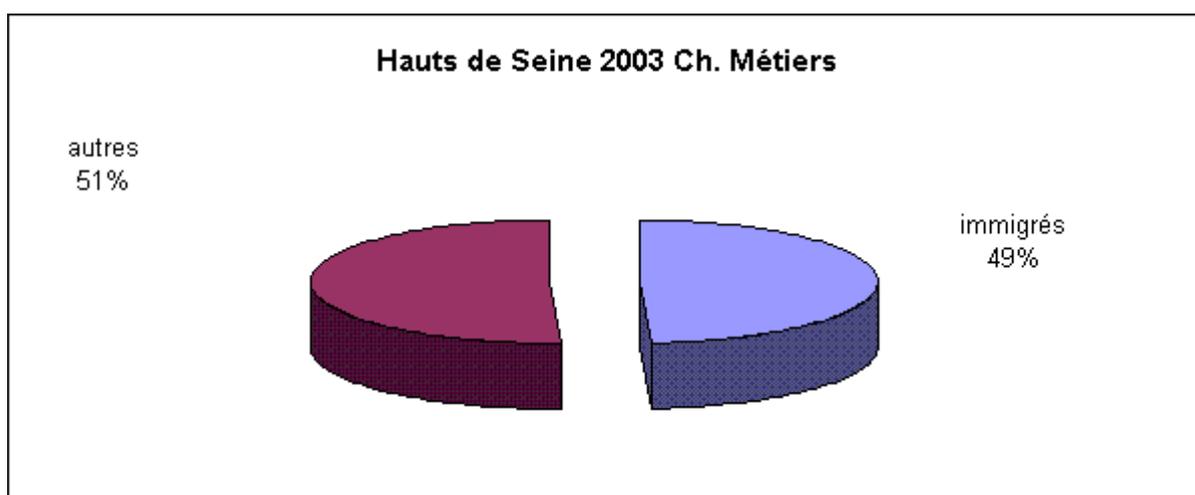
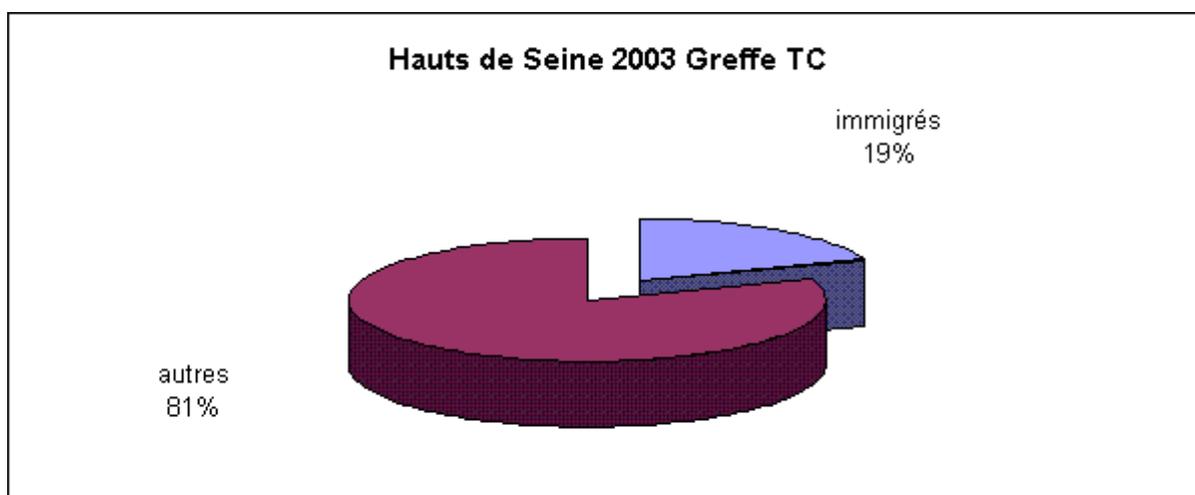
Il résulte de cette étude que 71% des entreprises sont en activité après trois années d'existence.

LES YVELINES



Dans ce département de la grande couronne, la proportion de créateurs issus de l'immigration reste forte avec un ratio de un pour trois dans l'artisanat. Dans les activités relevant de la Chambre de commerce et d'industrie, le nombre de dirigeants étrangers atteint 11% de l'ensemble.

LES HAUTS DE SEINE



Pour ce département, comme celui des Yvelines, les chefs d'entreprise immigrés représentent autour de 20% des immatriculations CCI.

Par contre, dans l'artisanat, ils constituent une nouvelle entreprise créée sur deux.

Nous avons pu également réunir des informations sur les nationalités les plus représentatives auprès des Chambres des métiers de l'Essonne, de la Seine Saint Denis et du Val de Marne.

CREATIONS PAR NATIONALITES

NATIONALITES	CM 93	CM 91	CM 94
PORTUGAISE	28,55%	21,50%	39,96%
ALGERIENNE	15,41%	11,36%	15,17%
TUNISIENNE	9,03%	-	7,26%
TURQUE	7,89%	5,00%	5,13%
MAROCAINE	7,81%	9,97%	5,98%

Le nombre d'entrepreneurs de nationalité portugaise tend à diminuer, les enfants ayant la nationalité française.

Il y a une sur-représentation du secteur du bâtiment.

Ces données viennent corroborer l'étude INSEE présentée plus haut sur les nationalités.

Pour parfaire cette première partie, des recherches ont été entreprises sur le thème : Quels impacts pour les personnes ayant déjà créées ?

Les difficultés d'obtention d'informations nominatives et l'absence d'études sur ce point en Ile de France n'ont pas pu révéler d'informations pertinentes sur les effets positifs et négatifs de la création d'entreprise sur la vie du porteur et du foyer familial.

Conclusions

Les données récoltées auprès des tribunaux de commerce et de chambres des métiers sont éloquentes.

Sur le seul département de Paris, près d'une immatriculation sur deux est issue de l'immigration.

Sur les autres départements, ce ratio oscille entre 20 et 25%.

En volume, sur les départements 75, 78 et 91, on comptabilise en 2003 : 20.547 immatriculations issues de l'immigration.

Les taux de radiations sont relativement faibles.

PARTIE 2 : ETAT DES LIEUX DES CIRCUITS D'INFORMATIONS ET D'INCITATION A LA CREATION D'ENTREPRISE EN ILE DE FRANCE

Ce public a-t-il un accès normal à l'information et à l'incitation sur la création d'entreprise sur le territoire régional ? Quelle est l'efficacité des informations dispensées ?

Pour répondre à ces questions, nous avons recensé dans un premier temps la **présence physique** des organismes dédiés totalement ou partiellement, à l'information qu'ils soient relais, financeurs ou spécialisés dans l'accompagnement à la création d'entreprise.

En filigrane, nous avons évalué **la pertinence** des informations données par les services d'accueil du public au cours du premier contact. Nous avons également rechercher l'existence d'un réseau selon les territoires.

L'analyse débute par la liste des communes retenues. Elle se poursuit par l'approche faite auprès des Mairies, des agences ANPE, des organismes publics et para-publics de proximité présents dans le paysage de la création d'entreprise.

Les remarques sur les structures d'accompagnement précéderont les conclusions sur la présence globale des intervenants sur les territoires choisis.

2-1 Sélection des territoires étudiés

En accord avec le comité de pilotage, nous avons sélectionné 31 communes sur tous les départements franciliens sauf la Seine et Marne.

Les critères principaux de ces choix sont motivés par une présence importante:

- de population immigrée,
- de population étrangère,
- de bénéficiaires des minima sociaux,
- et d'une ou plusieurs ZUS sur leur territoire.

Elles sont listées ci-dessous avec pour chacune d'elles le nombre d'habitants.

78		93		95	
Carrières sous Poissy	13474	Aubervilliers	63135	Argenteuil	93963
Chanteloup les vignes	9546	Aulnay sous bois	47062	Cergy	54779
Les Mureaux	31741	Bobigny	44078	Garges-les-Gonesse	40060
Mantes la jolie	43000	La Courneuve	35311	Gonesse	24722
Mantes la ville	19230	Le Blanc Mesnil	46935	Saint-ouen l'Aumône	19658
Poissy	35842	Saint-denis	85835	Sarcelles	59869
91		Sevran	47062	Villiers-le-bel	26143
Corbeil-essonne	39377	Stains	32841		
Evry	49438	94			
Grigny	24510	Créteil	82153		
92		Ivry sur Seine	50973		
Colombes	76755	Orly	20471		
Gennevilliers	42511	Vitry sur Seine	78910		
Nanterre	84282				

2-2 Analyse des organismes municipaux, semi-publics et publics directement impliqués dans le circuit de la création d'entreprise

2-2-1 Approche des Mairies

Les mairies de toutes ces communes ont été contactées pour évaluer la **Qualité de l'information** qu'elles dispensaient sur la création d'entreprise envers les porteurs de projet.

Il ressort que 48% des services d'accueil donnent des informations peu renseignées. On constate que quelque soit le lieu géographique de la commune, les porteurs sont orientés vers la Chambre de Commerce et d'Industrie ou la Chambre des Métiers du département.

Par contre, 52% des services dispensent des informations pertinentes. Elles se présentent sous les formes suivantes.

- Orientation vers un organisme de proximité spécialisé dans l'accompagnement ou dans le financement (permanences conventionnées),
- Remise des documents et d'adresses pour débiter les premières démarches,
- Information des étapes à suivre en entretien individuel, souvent grâce à la présence d'un service de bourse aux locaux.

Lors de ces prises de contact, les personnels d'accueil n'ont jamais cité les DDTE ni les agences ANPE.

Tableau page suivante : résultats des thèmes abordés avec les services d'accueil des Mairies.

Éléments d'explications sur les intitulés.

- Accompagnement/entretien : y-a-t-il un entretien individualisé ou un suivi de la personne?
- Moyens de promotion : la Mairie propose-t-elle des réunions d'information/forum/affichage sur ce thème ?
- Ressource : y-a-t-il à la disposition du demandeur de la documentation, des revues, des plaquettes concernant la création d'entreprise ?
- Contenu de l'orientation

Détails des initiales :

BG : Boutiques de gestion

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie - CM : Chambre des Métiers

Adie : Association pour le Développement de l'Initiative Economique

DDTEFP : Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

NB : 0=non, 1=oui

Communes	Service création ou référent création	Réception public immigré, >50%	Réception public hors commune	Accompagnement/entretien	Moyens de promotion	Site internet/information création	Ressource	Orientation
Carrières sous Poissy	0	1	0	1	0	0	1	Guide Préfecture
Chanteloup-les-vignes	1	1	1	1	1	1	0	Pivod BG-Athena
les Mureaux	0	1	1	0	1	1	0	BG-Athena
Mantes la jolie	0	0	1	0	0	0	0	CCI
Mantes la ville	0	1	1	0	0	0	0	CCI
Poissy	1	1	1	0	0	0	0	technopôle CCI
Corbeil-Essonnes	1	0	0	0	0	0	1	CCI CM Adie
Evry	0	0	0	0	0	0	0	CCI
Grigny	1	1	1	0	0	1	1	BGP
Colombes	1	1	0	1	1	1	0	BGP (mairie)
Gennevilliers	0	1	1	1	0	1	1	BG (mairie)
Nanterre	1	1	1	1	1	1	1	CCI Défi
Aubervilliers	1	0	0	0	0	0	0	Miel Plaine-Commune
Aulnay sous bois	1	1	1	1	1	1	1	CCI Asso.(mairie)
Bobigny	1	1	0	1	0	0	1	DDTEFP
la Courneuve	1	1	1	1	1	1	1	Miel Adie
le Blanc Mesnil	1	1	0	1	1	1	1	BG (mairie)
Saint-Denis	0	1	1	0	0	1	0	Plaine-commune
Sevran	1	1	1	1	1	1	1	Egee Adie
Stains	0	0	0	0	0	0	0	Eless
Créteil	0	1	1	0	1	1	0	3CI CCI
Ivry sur Seine	0	0	1	1	1	0	0	Seine-amont mairie
Orly	1	1	1	1	0	1	1	Adie PFIL
Vitry-sur-Seine	0	0	1	1	0	1	0	SAI
Cergy	1	1	0	0	0	1	0	CCI CM Prisme95 Gestion95
Gonesse	0	1	1	1	0	0	1	CCI PFIL
Saint-Ouen l'Aumône	0	0	0	0	0	0	0	CCI
Argenteuil	1	1	1	1	0	0	0	Midec CCI PFIL
Garges-les-Gonesse	1	1	1	1	0	0	1	Adie PFIL Prisme
Sarcelles	0	1	0	0	0	0	0	Communauté d'agglomération
Villiers-le-bel	0	0	0	0	0	0	0	Communauté d'agglomération

TOTAUX

16	22	19	16	10	15	13	
51,61%	70,97%	61,29%	51,61%	32,26%	48,39%	41,94%	

2-2-2 Approche des ALE

Le même principe a été appliqué aux agences ANPE pour évaluer la Qualité de leur information.

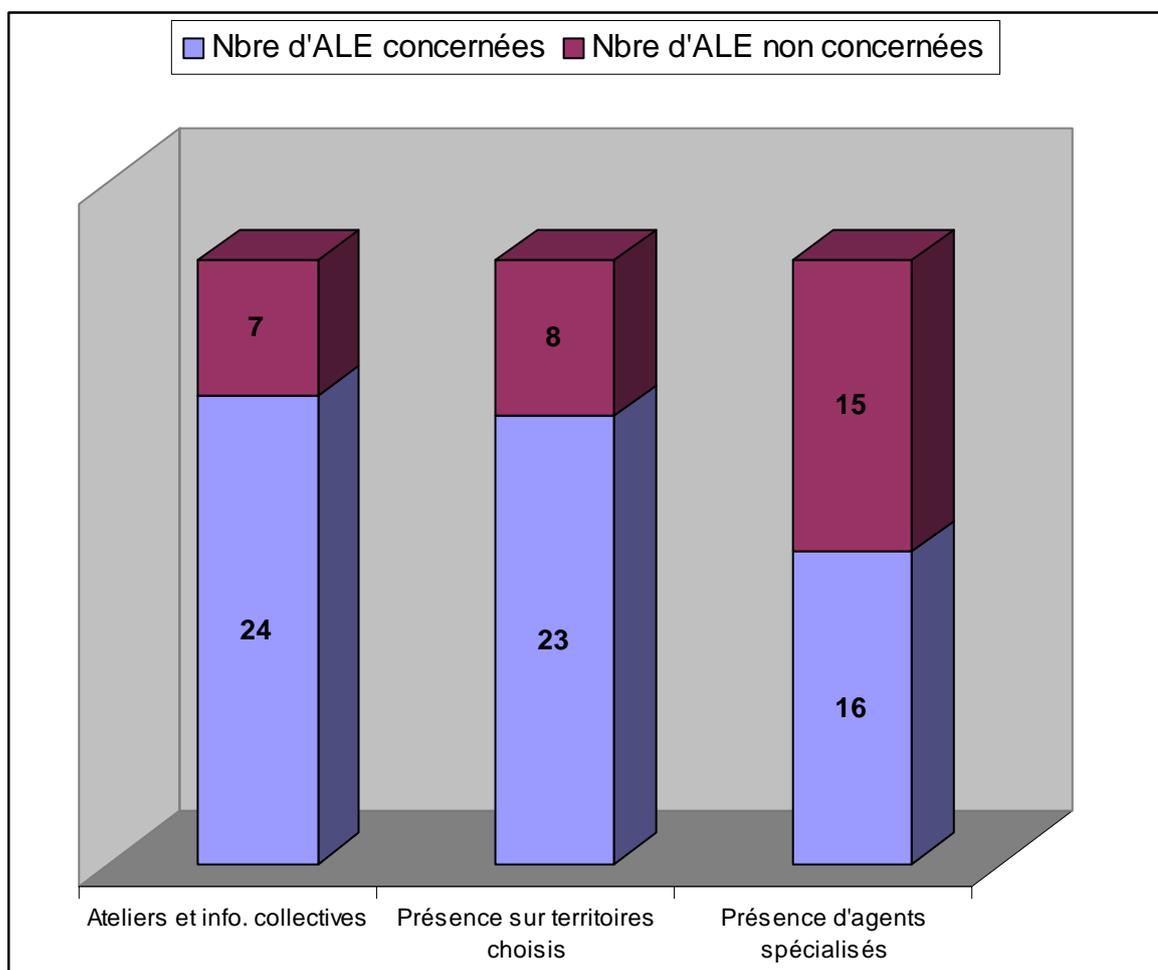
Communes	ALE	Atelier / information collective	Fréquence	Agent ANPE spécialisé	ressource
Carrières-sous-Poissy	Poissy	0	0	0	0
Chanteloup-les-vignes	Conflans ste honorine	1	1/mois	1	1
Les Mureaux	Meulan	1	1/mois	1	1
Mantes la jolie	Idem	1	1/mois	0	1
Mantes la ville	Magnanville Mantès sud	1	2/mois	1	1
Poissy	Idem	1	1/semaine	1	1
Corbeil-Essonnes	Idem	0	0	0	1
Evry	Idem	1	en fonction	1	1
Grigny	Viry-Châtillon	1	en fonction	0	1
Colombes	Idem	1	1/mois	1	1
Gennevilliers	Idem	0	0	0	1
Nanterre	Idem	1	1/mois	1	0
Aubervilliers	Idem	0	0	0	1
Aulnay sous bois	Idem	1	2/mois	1	1
Bobigny	Idem	0	0	0	1
La Courneuve	Idem	0	0	0	1
le Blanc-mesnil	Idem	0	0	0	1
Saint denis	Idem	1	1/mois	0	1
Sevran	Livry-Gargan	1	1/mois	0	0
Stains	Idem	1	en fonction	1	1
Créteil	Idem	1	1/mois	1	1
Ivry sur seine	Idem	1	1/mois	1	1
Orly	Choisy le Roi	1	1/mois	0	1
Vitry-sur-Seine	Idem	1	1/mois	1	1
Argenteuil	Idem	1	1/mois	1	1
Cergy	Idem	1	2/mois	1	1
Garges-les-Gonesse	Idem	1	1/mois	0	1
Gonesse	Idem	1	1/mois	1	1
Saint Ouen l'Aumône	Idem	1	1/mois	1	1
Sarcelles	Idem	1	en fonction	0	1
Villiers-le-bel	Sarcelles	1	en fonction	0	1

Toutes les communes ne bénéficient pas de la présence d'une agence sur leur territoire.

Sur les 31 communes sélectionnées, 7 ALE n'assurent pas d'ateliers d'informations sur la création d'entreprise. Seize d'entre elles ont un conseiller spécialisé dans ce domaine. La fréquence moyenne des informations collectives est d'une par mois.

Un fond documentaire minimum est disponible dans quasiment chaque agence.

Au travers de ces données, nous pouvons établir le graphique suivant.



L'absence importante d'agents ANPE « spécialisés » dans le domaine de la création d'entreprise est contre-balançée par l'organisation d'ateliers de préparation à la création et d'informations collectives, animées d'ailleurs tant par des agents que des professionnels.

2-2-3 Approche des organismes publics, semi-publics et associations

Les services création d'entreprise des DDTEFP.

Ils effectuent chaque année l'habilitation des organismes d'accompagnement. Le choix des structures par territoire est difficile par manque d'organismes présents hors des grandes communes ou par manque de qualité de leurs prestations.

Depuis deux ans, il est également à noter des ruptures nombreuses de délivrance des chèques-conseil. Les conséquences sont déplorables pour les porteurs qui ne peuvent plus bénéficier de conseils rapidement et ponctuellement.

Les Chambres consulaires.

Présentes sur 9 communes, elles effectuent des informations collectives régulières et connues d'un grand nombre d'acteurs économiques et territoriaux.

La présence de personnes issues de l'immigration est importante lors de ces réunions, mais un conseiller de la CCIP de Versailles convenait qu'ils sont largement moins nombreux à être accompagnés.

Les Pépinières d'entreprises.

Elles servent également de relais. On remarque leur expertise sur des projets à forte valeur ajoutée en terme d'emplois, scientifique ou financière. Elles sont par contre peu préparées à informer des porteurs de projet à vocation d'auto-emploi dans le commerce ou l'artisanat.

Les Plate-Formes d'Initiatives Locales (PFIL).

Il s'agit d'associations délivrant des prêts d'honneur en complément de prêts bancaires et dont les interventions s'inscrivent sur des territoires précis.

Selon leur implantation géographique, leurs missions premières évoluent. En effet, certaines doivent consacrer un temps très important à informer les porteurs de projet, voire à les accompagner dans leur montage de projet. L'absence de structures de proximité en amont en est la principale cause.

Certaines PFIL se plaignent ainsi de ne pas pouvoir se concentrer sur leur métier.

L'ADIE.

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique est une association qui délivre, entre autre, des prêts solidaires jusqu'à 5.000€ pour des porteurs qui n'ont pas accès aux prêts bancaires. Elle dispose de permanences hebdomadaires sur tous les départements. Leurs missions est d'informer des aides de l'Adie et des autres dispositifs existants.

Les conseillers ADIE connaissent les mêmes difficultés que les PFIL sur certains territoires. Une évolution vers un retour à son métier initial : financer des projets, et non pas informer sur toutes les aides, semble se dessiner.

Les structures rattachées au Réseau France Active.

Ces structures, garantissant les prêts bancaires des porteurs en difficulté, ont une logique de présence départementale.

Faisant face sur certains territoires aux mêmes difficultés que les PFIL et l'ADIE, certaines d'entre elles vont tenter d'intégrer dans leurs activités la phase d'information et même l'accompagnement des porteurs.

Conclusions sur les organismes « relais » du circuit de la création d'entreprise

Les services d'accueil des mairies manquent eux-mêmes d'informations pour assurer une orientation pertinente. Seulement une municipalité sur deux sert de relais fiable.

Les DDTEFP ne sont pas reconnues comme interlocuteurs essentiels sur le champs de la création pour le public étudié.

Les prestations ANPE pour la création d'entreprise ne sont pas encore assez connues, alors que les agences assurent une couverture territoriale de proximité.

Il y a une méconnaissance flagrante des différents acteurs entre eux qu'ils soient privés ou publics ou semi-publics.

Le manque de fléchage clair au niveau local et l'absence d'homogénéité des informations données sont également à déplorer.

L'afflux des demandes d'informations auprès des structures professionnelles aval (financeurs) engendre un alourdissement de leur charge de travail et la dénaturation de leurs métiers de base.

Les conséquences sont les suivantes pour le public visé, mais également pour les autres porteurs :

- manque de « dégrossissement de l'information » et de fléchage,*
- mauvaise lisibilité des démarches / des étapes à entreprendre, nombreux interlocuteurs rencontrés,*
- allongement des délais d'accueil : 3 à 4 semaines,*
- risque de démotivation, de créer sans être accompagné et de ne pas bénéficier d'aide.*

2-3 Analyse de la présence de proximité des organismes privés d'informations et d'accompagnement à la création d'entreprise

Les organismes sélectionnés ont une activité reconnue d'information - accompagnement en faveur des personnes en difficulté.

Il nous paraît important de remarquer que le repérage des organismes ciblés, en fonction des territoires, a nécessité un travail plus important que prévu. En effet, les démarches pour acquérir des informations ont été nombreuses et longues.

Nous n'avons pas pris en compte les cabinets de conseils à la création d'entreprise qui s'adressent au public non concerné par l'étude.

Pour établir cette analyse, les DDTEFP, les CCI, la Délégation régionale Ile de France de l'ANPE nous ont fait parvenir aimablement la liste des organismes habilités.

Nous avons pu constater que pour un certain nombre de prestataires, l'accompagnement à la création d'entreprise était **une activité annexe ou complémentaire**. Au cours de nos entretiens avec les organismes de financement et de garantie, ces mêmes prestataires étaient inconnus de leurs services.

Ils sont donc encore nombreux à ne pas être « lisibles », car ils sont positionnés sur un seul dispositif, ou bien, connus de quelques structures relais. Ceci est dû à leurs sources de financements, fonction du statut social des porteurs (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RMI, allocataires API...).

Le professionnalisme de tous les intervenants en matière d'aide à la création n'est pas flagrant. Aucune charte de qualité, hormis celle concernant les acteurs reconnus du métier, n'a été décelée.

Les structures se concentrent généralement sur les grandes agglomérations. Les présences territoriales, lorsqu'il y en a, proches ou directement sur les zones étudiées, s'effectuent sous la forme de **permanences hebdomadaires**. La mise en place de ce type de permanences prend de nombreux mois avant de voir le jour.

Une certaine **concurrence** existent bien entre les organismes du secteur de l'insertion par l'économique. Elle s'explique par les **difficultés de financement des pouvoirs publics et des collectivités**. Les lignes budgétaires pour ce type d'action sont limitées et subissent les aléas des politiques nationales et territoriales. (étude sur les besoins en matière d'accompagnement des associations financées par le FASILD menée par l'ADDEL en 2003).

En périphérie, le nombre d'organismes de **formation** à la création d'entreprise et de structures d'**alphabétisation** pour les personnes issues de l'immigration est très restreint.

Conclusions sur les structures dédiées à l'accompagnement.

Le volume de demandes sur certaines zones ne permet pas la présence en continue de services d'aide à la création.

La couverture des territoires par les professionnels du métier est très inégale.

La concurrence ne facilite pas la collaboration et l'orientation des personnes entre organismes.

La coordination des intervenants sur un même territoire est peu fréquente.

La multiplicité des financements d'accompagnement et des critères d'éligibilité des personnes rendent opaque le repérage des structures.

Le manque de continuité dans l'action de l'Etat et des collectivités fragilise la situation financière de ces structures.

Le professionnalisme des acteurs n'est pas garanti.

2-4 Analyse de la présence globale des intervenants par communes

	Villes	Nbre d'habitants	Structures d'Accompagnement	Dispositifs
1	Carrières sous Poissy	13474	Mairie	Info./RDV
2	Chanteloup-les-vignes	9546	PIVOD ADIE Mairie	Info./Accp. Financement Info./RDV
3	Les Mureaux	31741	CAB.RAIMBAULT ADIE Val de Seine Initiatives BG Athéna	CC Financement Financement OPI EPCE
4	Mantes la jolie	43000	DBF Picard ADIE ANPE BG Athéna	CC Financement Info coll/ateliers CC OPI EPCE
5	Mantes la ville	19230	CCI Pépinière	Info coll/Accp. Info./RDV
6	Poissy	35842	sarl accor Pépinière ANPE CCI CABINET NWOKOYE	CC Info./RDV Info coll/ateliers Info coll/Accp. CC
7	Corbeil-essonne	39377	Cabinet Deville BG Mairie	CC CC OPI EPCE Info tél.
8	Evry	49438	CCI CM ACCO Agence pour l'éco. 91 Essonne Initiatives ANPE APEC CIDF ADIE CIBC AMPHIA Conseil Formation	EPCE info coll info/RDV CC Gratuit Financement Info coll/ateliers Info./Accp. Info./Accp. Financement EPCE EPCE
9	Grigny	24510	BG Mairie	CC OPI EPCE Info tél.
10	Colombes	76755	BG ANPE Mairie	CC OPI EPCE Info coll/ateliers Info./Accp.
11	Gennevilliers	42511	APSIE BG Mairie	CC EPCE CC OPI EPCE Info./Accp.

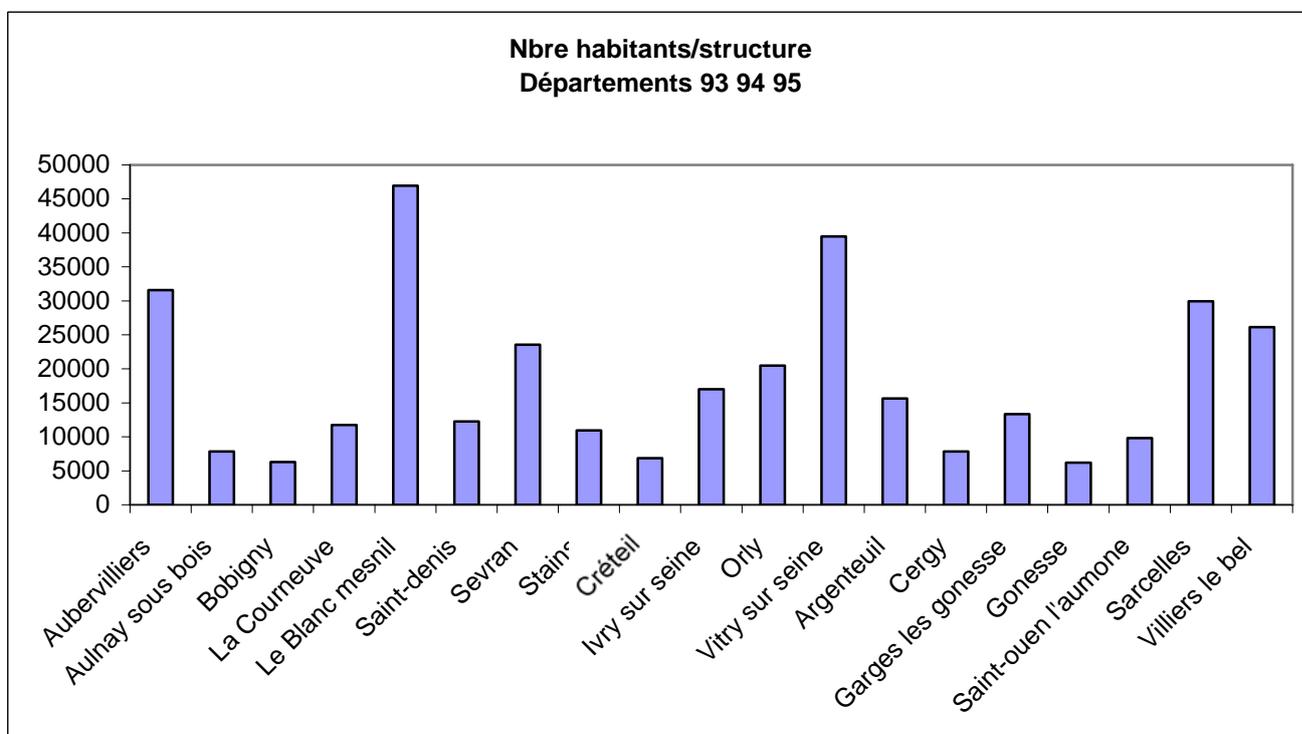
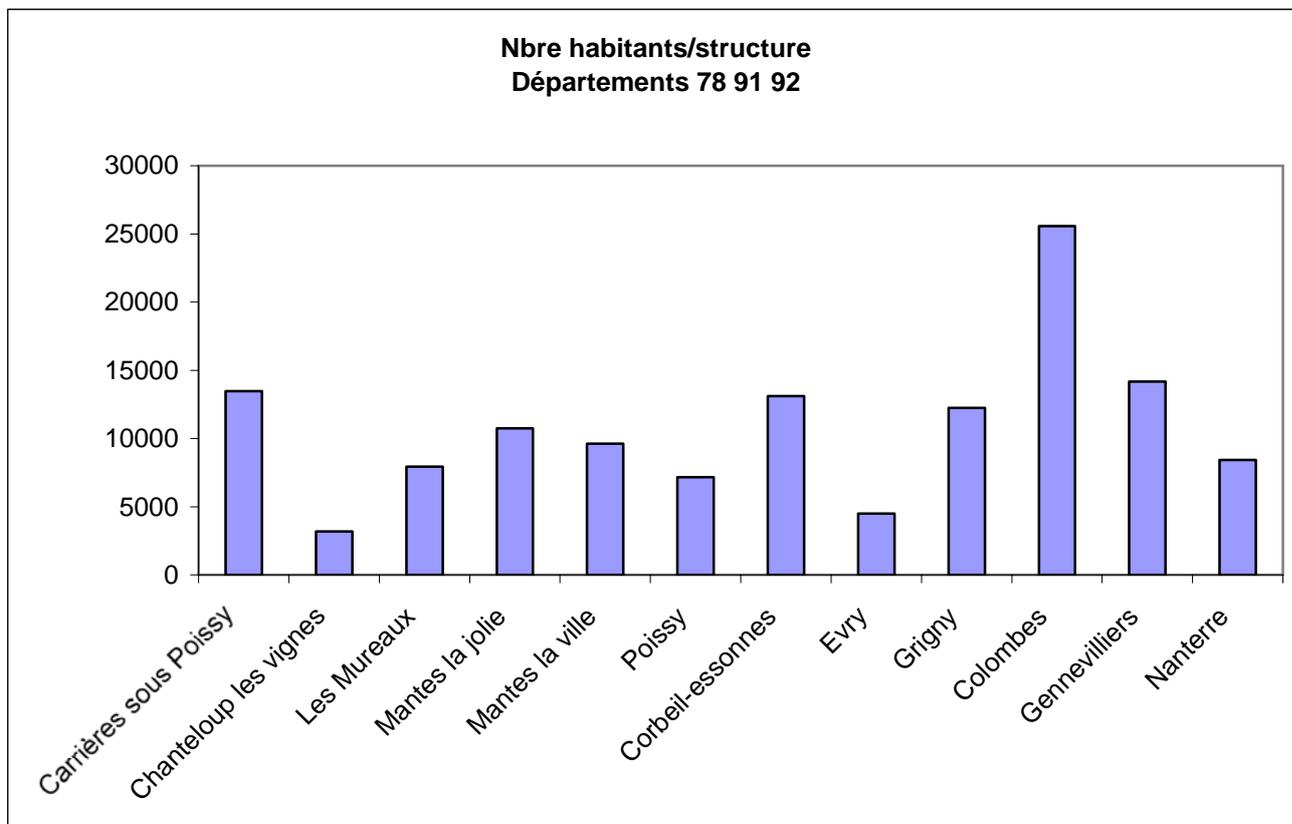
12	Nanterre	84282	DEFI 92 PBG Conseil CCIP CM ADIE ANPE Préfecture Hauts de Seine Initiatives Femmes et entreprises Mairie	CC CC Info coll/Accp. Info./RDV Financement Info coll/ateliers Infos Financement Info./Accp. Infos
13	Aubervilliers	63135	Mairie Miel	Infos Info./RDV
14	Aulnay sous bois	47062	M. Jassemy Mairie Maison de l'ent. et emploi Aulnay Entreprises ADIE ANPE	CC Info./Accp. Info./Accp. Financement Financement Info coll/ateliers
15	Bobigny	44078	CCIP CM ALTHEANA formation Mairie Initiatives 93 ADIE Préfecture	CC CC EPCE EPCE Info./Accp. Financement Financement Infos
16	La Courneuve	35311	Mairie ADIE Miel	Info./Accp. Financement Info./RDV
17	Le Blanc-Mesnil	46935	Mairie	Info./Accp.
18	Saint-denis	85835	SECOMEX BG ANPE Plaine Initiative ADIE Plaine commune Miel	CC CC OPI EPCE Info coll/ateliers Financement Financement Infos Info./RDV
19	Sevran	47062	Mairie ADIE	Info./RDV Financement
20	Stains	32841	ANPE ELESS Miel	Info coll/ateliers Info./Accp. Info./RDV
21	Créteil	82153	ADIL 3CI ANPE CCIP Préfecture CIDF ADIE ACOFI Aréa conseil M, Jassemy M. Frémont KPMG	CC EPCE OPI CC EPCE OPI Info coll/ateliers CC EPCE OPI Infos CC EPCE Financement CC CC EPCE CC CC CC

22	Ivry sur Seine	50973	Cabinet Begue Centre Anig Mairie ANPE	CC CC Info./Accp. Info coll/ateliers
23	Orly	20471	EAS Mairie	CC Info./Accp.
24	Vitry sur Seine	78910	Seine Amont Initiatives Mairie ANPE	Financement Info./RDV Info coll/ateliers
25	Argenteuil	93963	Mairie CCI ANPE Boutiques rives Seine Cabinet Depauw ADIE	Info./RDV Info coll/Accp. Info coll/ateliers EPCE CC Financement
26	Cergy	54779	CCI CM ALICE ADIE ANPE BGP Gestion 95	CC CC Info./RDV Financement Info coll/ateliers CC OPI EPCE CC EPCE
27	Garges les Gonesse	40060	Mairie ADIE ANPE	Info./Accp. Financement Info coll/ateliers
28	Gonesse	24722	Mairie CCI ANPE Est Val d'Oise Initiative	Info./RDV CC Info coll/ateliers Financement
29	Saint-Ouen l'Aumône	19658	CCI ANPE	CC Info coll/ateliers
30	Sarcelles	59869	ADIE Cabinet Depauw	Financement CC
31	Villiers le bel	26143	ANPE	Info coll/ateliers

Abréviations :

- CC: accompagnement sous le dispositif Chèques-Conseils des DDTEFP
- OPI : Objectif Projet Individuel création, prestation ANPE, 15 heures sur 3 mois
- EPCE : Evaluation Préalable à la Création d'Entreprise, prestation ANPE, 8 heures sur un mois
- Ateliers : prestations organisées au sein des ALE pour aider les demandeurs d'emploi à remplir le livret du créateur
- Accp : accompagnement gratuit et payant
- Financement : informations sur les produits financiers proposés par la structure et orientations vers des organismes partenaires
- Info./RDV : informations données lors d'un entretien individuel
- Infos : informations sans entretien, par voie téléphonique ou remise simple de documents.
- Info coll : informations collectives

Nous avons rapporté le nombre d'habitants au nombre de structures présentes quelque soit leur rôle.



Le nombre total d'habitants de ces communes est de 1.423.666. Le nombre de structures/permanences est de 128. Nous avons effectué une moyenne. Elle est de 11.122 personnes par point d'entrée.

Nous nous baserons sur cette moyenne pour analyser la capacité d'accueil des porteurs sur un territoire. Nous convenons que cette donnée est totalement théorique. Elle ne représente pas forcément un plafond optimum pour assurer un service de qualité. Cet aspect mériterait une étude spécifique.

Nbre habitants/structure	Nbre de communes	Nbre d'administrés	Ratio/total population
Jusqu'à 11.000	15	613.683	43%
De 11.000 à 22.000	9	411.174	29%
Supérieur à 22.000	7	398.809	28%

Trois groupes de communes se détachent. Le premier concerne donc 43% de la population totale des communes étudiées. Les capacités d'accueil semblent être suffisantes. Le second groupe connaît des conditions d'accès plus restreintes.

Au travers du troisième groupe, nous constatons que 28% du total des administrés disposent d'un nombre de structures d'accueil de proximité très inférieur aux autres communes.

Conclusions sur la présence territoriale des circuits d'aide à la création

La présence de circuits d'aide à la création est très inégale.

Près de la moitié des communes bénéficie d'un nombre de points d'accueil convenable.

Par contre, certaines communes révèlent une carence importante tant en termes de diffusion de l'information que d'accompagnement. C'est le cas de Colombes, Aubervilliers, Le Blanc Mesnil, Sevran, Vitry-sur-Seine, Sarcelles et Villiers-le-Bel.

On note l'absence de structures d'accompagnement (ou de permanences) dans 9 communes

Des exemples de très bonne lisibilité du dispositif d'aide à la création existent grâce à l'intervention de la MIEL, de la Maison de l'entreprise et de l'emploi d'Aulnay sous Bois, et du CBE Val de Seine (Les Mureaux).

PARTIE 3 : RECHERCHE DES BESOINS DE CE PUBLIC AU TRAVERS DE LEUR ANALYSE DES CIRCUITS D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION

Cette troisième partie repose sur des interviews de porteuses, porteurs de projet et nouveaux dirigeants d'entreprise qui ont entrepris des démarches d'informations, et pour certains, qui ont bénéficié d'un accompagnement.

Elle est composée d'une première section centrée sur l'appréciation des porteurs uniquement sur les circuits d'information.

La seconde section se concentrera sur l'appréciation des porteurs envers les circuits d'accompagnement.

3-1 Analyse des appréciations des interviewés sur le circuit d'information en Ile de France

Cette étude a été menée sur un panel de 50 personnes. Leur sélection est basée sur leur lieu d'habitation, leur situation sociale, leur niveau d'étude et l'état d'avancement de leur projet (démarrage du projet, phase de montage ou création). Ces personnes sont issues des fichiers de l'ADIE et de l'Association 3CI. Les caractéristiques du panel sont présents page suivante.

Elles ont rencontrées plusieurs organismes d'accompagnement.

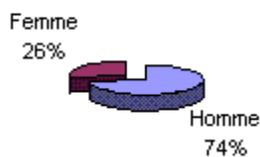
Les interviews se sont déroulées sous forme de rendez-vous individuels et d'entretiens téléphoniques.

Les objectifs poursuivis étaient de découvrir les premières actions qu'ont entreprises ces personnes, connaître leurs appréciations sur le contenu et le déroulement de cette phase de recherche d'informations.

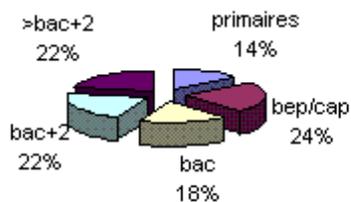
Nous entendons par recherche d'informations : toutes les démarches engagées **avant** la phase d'accompagnement avec une structure professionnelle de la création.

ECHANTILLON DES PERSONNES INTERVIEWEES SUR LE CIRCUIT D'INFORMATION A LA CREATION

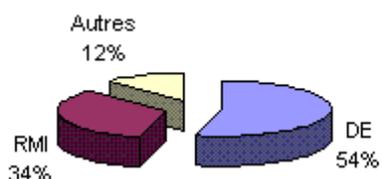
PAR SEXE



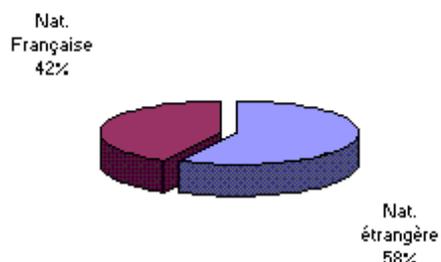
NIVEAU D'ETUDE



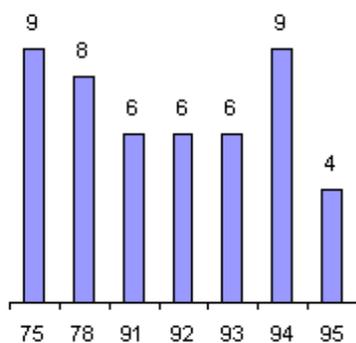
STATUT SOCIAL



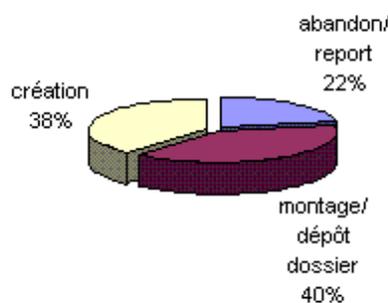
PAR NATIONALITES



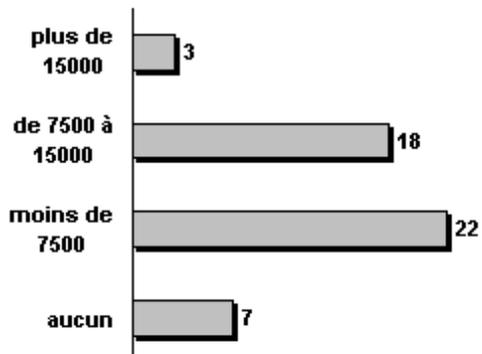
DEPARTEMENTS



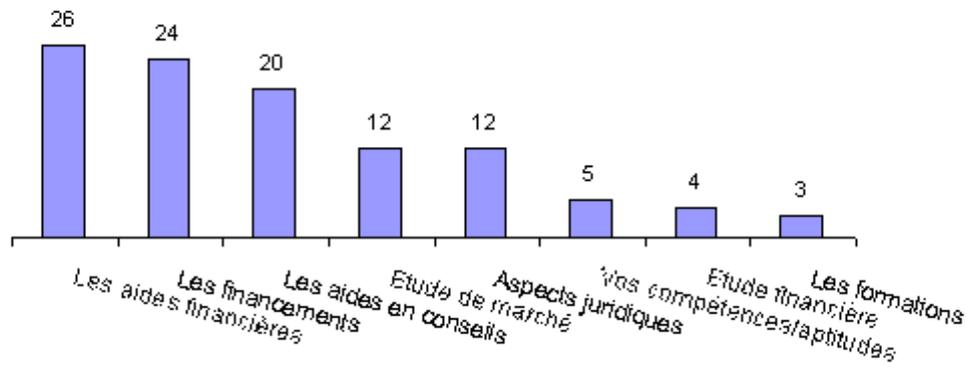
ETAT DU PROJET



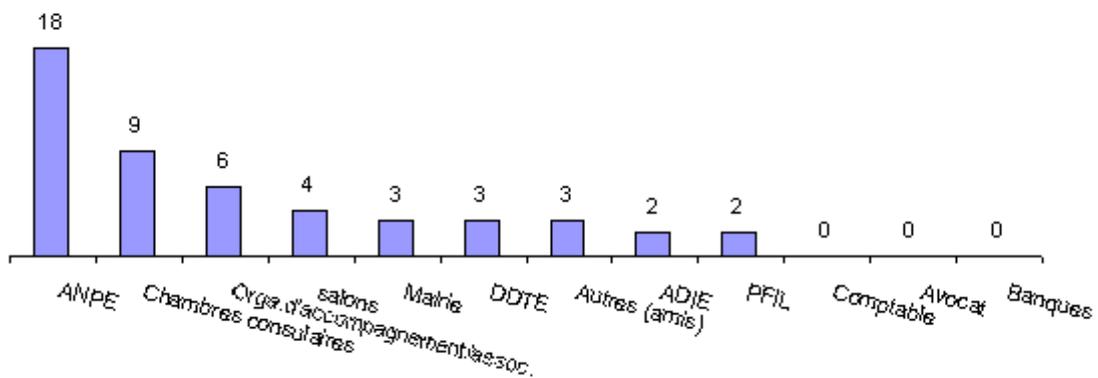
FONDS PROPRES en €



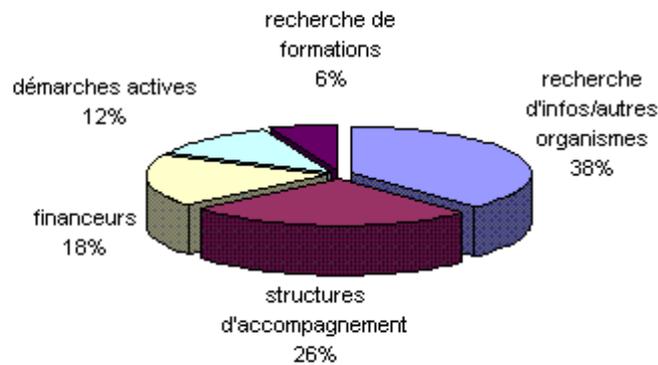
Quelles premières questions vous êtes vous posées?



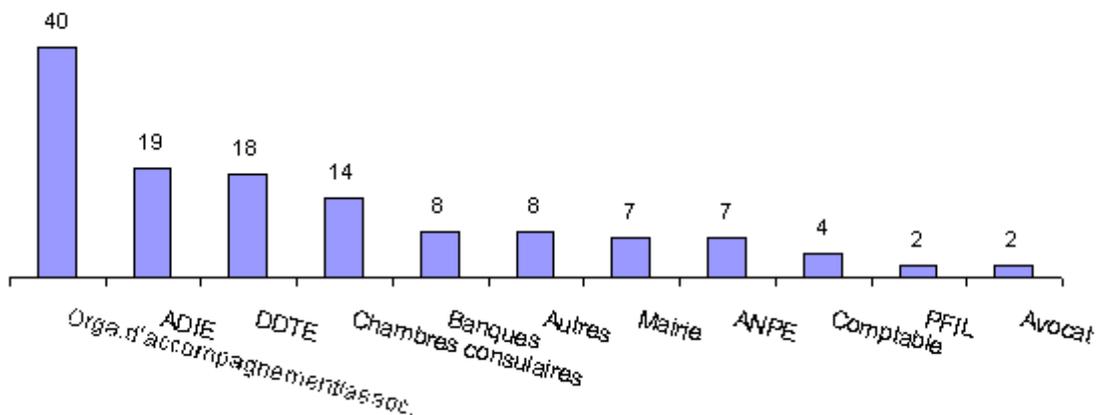
Quel est le premier organisme rencontré?



Action suivante après le premier contact



Quels autres organismes avez-vous rencontrés?



Nous nous sommes interrogés sur le cheminement de la recherche d'information des porteurs, et par voie de conséquence, sur les premières questions qu'ils se posent avant d'entamer les démarches.

Sur le premier graphique, il ressort que la majorité d'entre eux veut avoir des informations sur les aides financières et les moyens de financements.

L'accès au conseil est une préoccupation moins importante. On notera que les aspects étude de marché, juridiques, compétences à devenir chef d'entreprise sont peu cités.

Aux vues de ces préoccupations, nous avons essayé de savoir quelle était la première porte d'entrée qu'ils ont franchie pour obtenir des réponses.

Le second graphique nous montre que le conseiller ANPE est le premier interlocuteur rencontré pour plus d'un tiers des personnes interrogées.

Comme nous l'avons constaté précédemment, la qualité des informations dispensées au sein des agences est très inégale.

De plus, les porteurs recherchent principalement des informations sur les moyens de faire financer leur projet. Les agents de l'ANPE ont rarement les connaissances approfondies sur cette thématique précise.

Il y a un manque d'adéquation entre la demande des porteurs et l'offre d'information des agents. Ainsi de nombreuses personnes sont insatisfaites de cette première rencontre.

Les chambres consulaires ont reçu 18% des personnes interrogées pour un premier contact. Les données dispensées lors des réunions d'informations collectives sont pertinentes. Elles s'adressent à tout porteur de projet. Les pré-requis pour une bonne compréhension de ce type d'animation sont assez élevés, et ne permettent pas une assimilation suffisante des publics précarisés, qu'ils soient d'ailleurs, issus de l'immigration ou non.

Les organismes de financement sont sollicités par 8% d'entre eux.

Le troisième graphique révèle qu'après ce premier contact, **ils sont 62% à continuer leurs recherches**, car les informations reçues ne sont pas suffisantes.

Alors que 12% vont s'engager vers une démarche active (d'immatriculation), seulement un quart d'entre eux déclare s'être rapproché d'un professionnel du conseil juste après ce premier contact.

Le graphique « quels autres organismes avez-vous rencontrés » nécessite une remarque. Le nombre de personnes ayant rencontré l'ADIE et les organismes d'accompagnement est particulièrement important. Ceci s'explique par l'origine du panel choisi.

Le chiffre concernant les PFIL n'est pas évocateur. Mais, les besoins de financements des projets portés par les interviewés ne nécessitent pas l'intervention de ces structures.

Nous remarquons que l'offre d'informations des premiers contacts ne correspond pas aux attentes des porteurs et porteuses de projet. Une personne sur deux se retrouve *sans orientation précise, avec des fragments d'informations* dont elle ne comprend pas forcément l'utilité à ce moment.

Chaque personne a rencontré en moyenne 4 interlocuteurs différents, sur une durée comprise entre un et trois mois. Nous vous rappelons que nous ne sommes encore qu'à la phase de recherche d'informations.

Cette simple recherche d'informations représente déjà « le parcours du combattant ». En effet, sur les cinquante personnes interrogées, trente trouvent le parcours assez ou totalement difficile.

Interrogés sur ce premier parcours, les porteurs ont formulé les critiques suivantes :

Sur l'éclatement de l'information, des lieux ressources et le manque de fléchage

– « L'information fourmille, elle est désordonnée et **la recherche devient aléatoire** ».

– « On est trop baladés de guichets en guichets ».

Sur le manque de suivi du porteur

- « Il faut être curieux et d'un **bon niveau intellectuel** pour tout comprendre ».
- « On est lâché trop vite dans la nature ».
- « Je dois me débrouiller tout seul. J'attendais plus d'aide ».
- « J'ai trouvé toutes les informations, mais elles restent vagues, car **on m'a trop peu aiguillée** ».

Sur les compétences des interlocuteurs

- « J'aurais aimé rencontrer des **interlocuteurs plus précis et plus spécialisés** dans l'activité que je voulais faire ».
- « Les organismes donnent souvent des **réponses trop vagues** ».

Sur le manque d'informations sur la réalité d'obtention des financements et de l'activité d'une entreprise

- « Il y a un véritable fossé entre les discours des organismes d'aide à la création et les banques »

Sur les délais

- « J'ai été souvent découragée pendant cette recherche ».

Malgré ces critiques, sept personnes sur dix considèrent que les dispositifs existants incitent à créer. Aucune forme de discrimination lors de cette phase n'a été signalée, hormis lors d'entretiens avec des banquiers et des bailleurs privés pour des locaux commerciaux.

Les améliorations préconisées par les personnes interrogées sont :

- Un lieu unique qui proposerait des rendez-vous individuels avec des intervenants expérimentés.
- Participer à des rencontres avec de nouveaux chefs d'entreprises pour bénéficier de leurs expériences.
- Une plus grande coordination entre les interlocuteurs.

Conclusions sur l'accès à l'information vue par les créateurs

*L'isolement personnel, la situation de précarité, l'éloignement géographique, la difficulté d'accès à l'information et le manque de compétences des interlocuteurs de proximité **sont autant de freins à l'initiative d'entreprendre et rend la création d'entreprise, comme vecteur d'intégration, beaucoup plus difficile.***

*Nous sommes conscients que les qualités d'un futur chef d'entreprise sont la persévérance et la faculté de s'adapter aux difficultés. **Les remarques que nous formulons au cours de cette étude n'ont pas comme objectif de favoriser l'assistanat.***

*Néanmoins, nous constatons au travers de ces interviews que **le droit à l'information n'est pas entièrement respecté.** Il existe une forme de discrimination face à l'accès à l'information sur les aides et les conseils pour les porteurs de projet, se trouvant dans une situation précaire, qu'ils soient immigrés ou non.*

***Les délais pour accéder à l'information sont anormalement longs,** les lieux ressources trop éloignés, surtout pour les départements 78, 91 et 95. Certains doivent se déplacer sur Paris pour trouver des interlocuteurs adéquats.*

Nous vous rappelons que les personnes interrogées pour cette étude ont été reçues par l'ADIE ou par 3CI. Elles ont donc pu bénéficier d'un diagnostic de leur projet et de conseils.

Qu'en est-il des porteurs ou des porteuses de projet qui ne peuvent pas pour des raisons géographiques, ou de temps, aller plus loin que le premier contact ?

Comment expliquer qu'il y ait autant de créations d'entreprises issues de ce public n'ayant pas bénéficié de conseils ou d'aides ?

*Il nous semble qu'aujourd'hui encore, **la chance reste une variable importante** pour bénéficier d'aides et de conseils et assurer le démarrage et la pérennité de son entreprise.*

***Il est difficile de rejeter la responsabilité vers tel ou tel organisme.** La vraie problématique réside sur cette constatation. Les personnes interviewées l'ont constatée facilement, il n'y a pas de coordination en les acteurs qui se connaissent peu, voire pas du tout.*

3-2 Analyse des appréciations des interviewés sur le circuit d'accompagnement en Ile de France

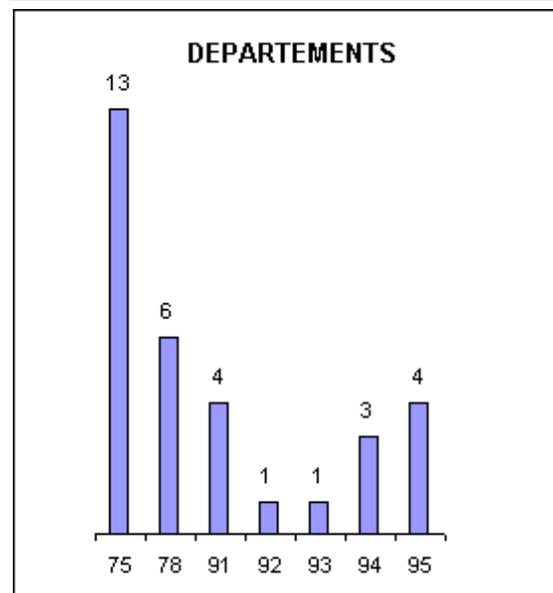
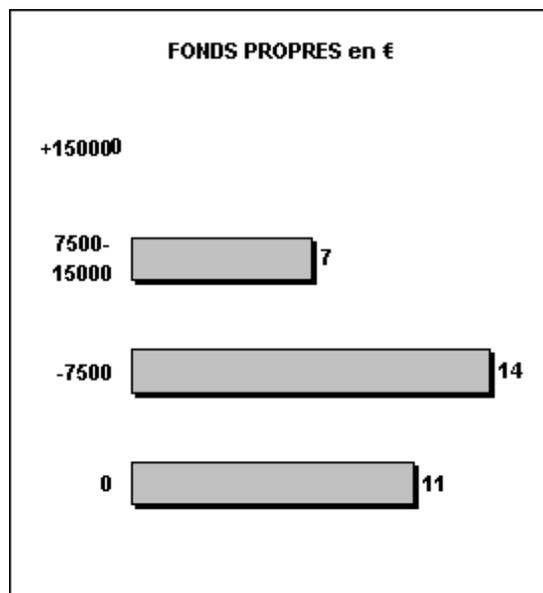
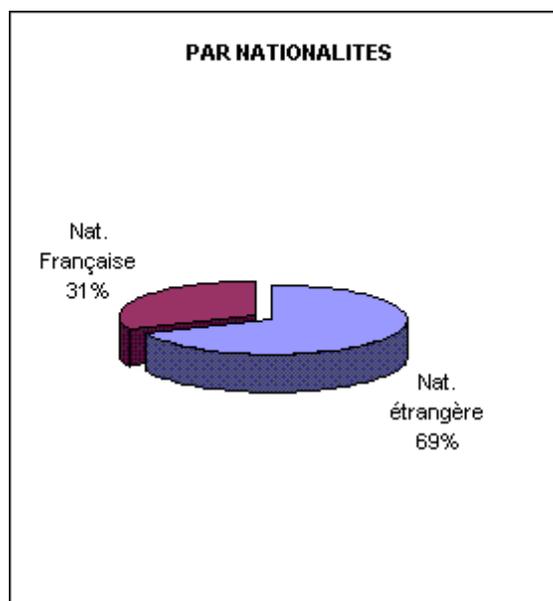
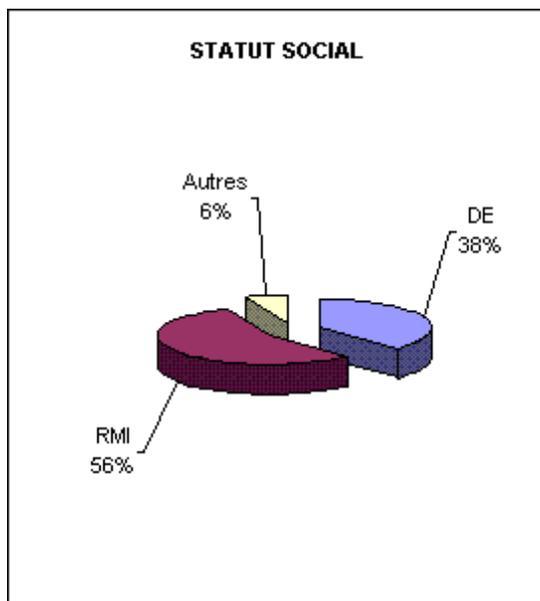
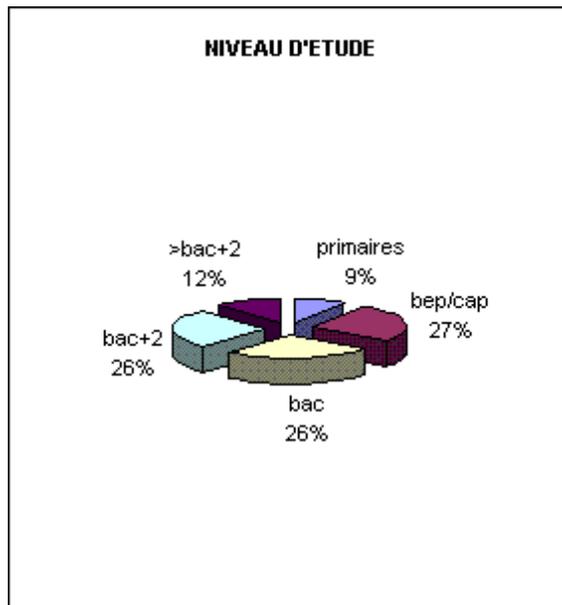
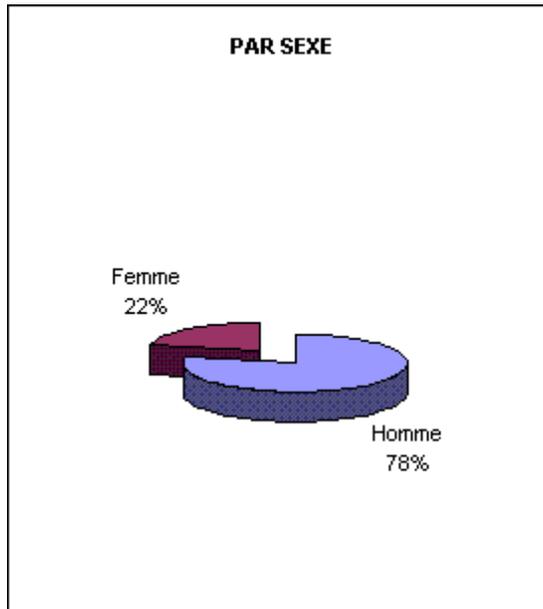
Cette étude a été menée sur un panel de 32 personnes. Leur sélection est basée sur leur lieu d'habitation, leur origine, leur situation sociale, le passage par un ou plusieurs organismes d'accompagnement. Ces personnes sont également issues des fichiers de l'ADIE et de l'Association 3CI. Les caractéristiques du panel sont présentées ci-après.

Les interviews se sont déroulées sous forme de rendez-vous individuels et d'entretiens téléphoniques.

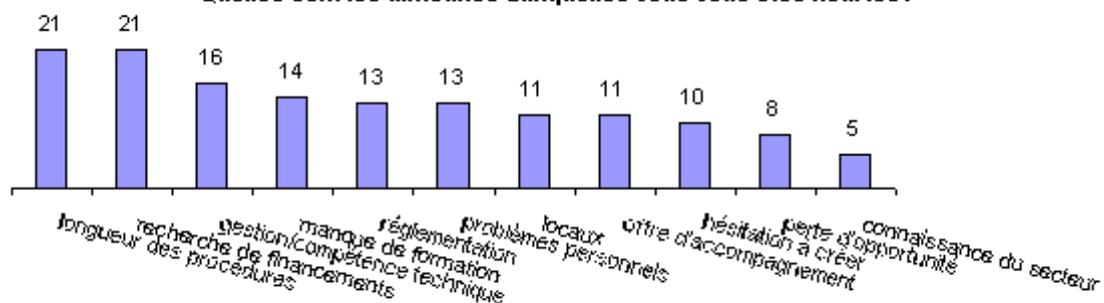
Les objectifs poursuivis étaient de savoir si l'accompagnement, dont ils ont bénéficié, correspondait à leurs attentes ; s'ils avaient subi des formes de discriminations ; enfin s'ils avaient des demandes particulières à formuler.

Nous entendons par **accompagnement** : le travail effectué avec un conseiller spécialisé en création d'entreprise pour le montage du business-plan (diagnostic porteur/projet ; étude de marché ; faisabilité ; étude financière, juridique, fiscale et sociale ; recherche de financement, formalités.

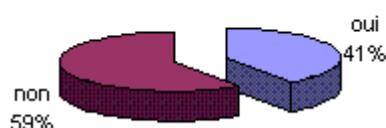
ECHANTILLON DES PERSONNES INTEVIEWEES SUR L'ACCOMPAGNEMENT



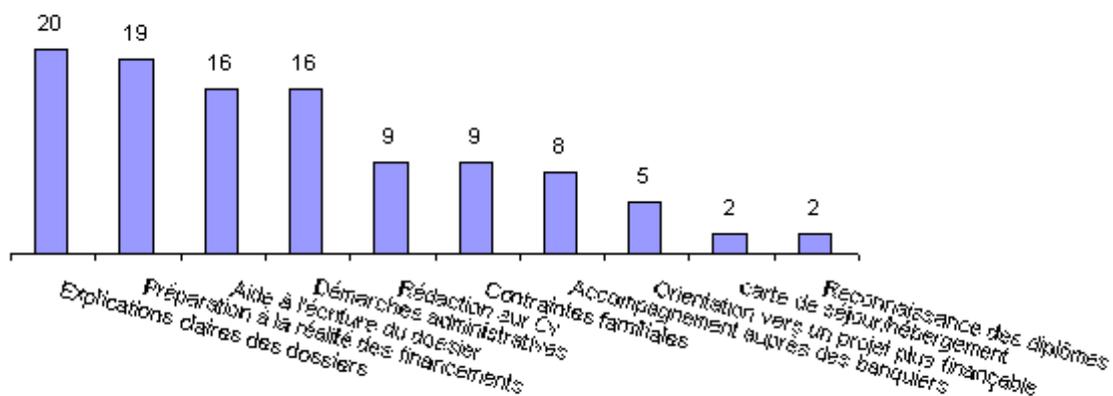
Quelles sont les difficultés auxquelles vous vous êtes heurtés?



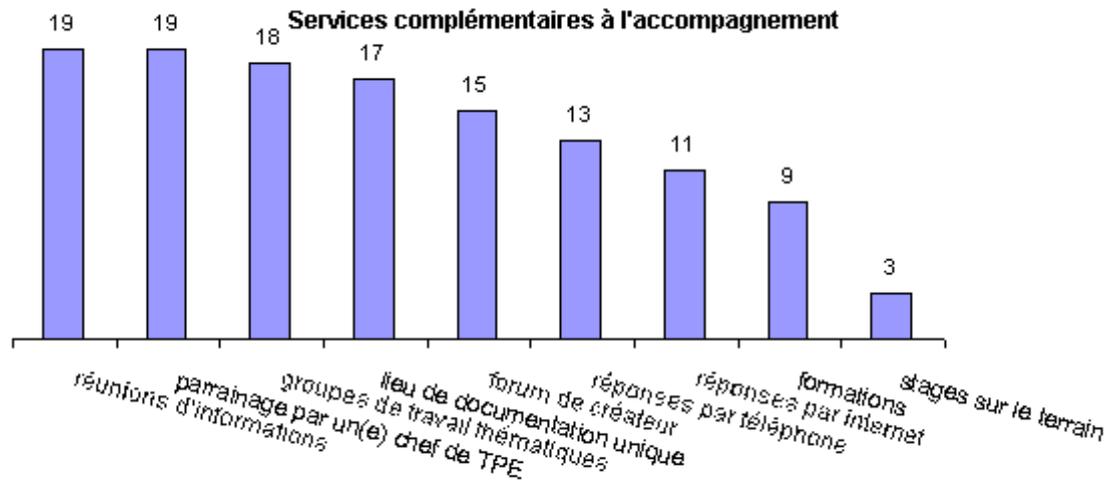
Avez-vous eu l'impression de subir une forme de discrimination du fait de votre origine?



Problèmes périphériques à la création?



Services complémentaires à l'accompagnement



3-2-1 La qualité de l'accompagnement technique

En regardant le premier graphique ci-dessus, il s'avère que les premières difficultés ou sujets de mécontentement des interviewés concernent avant tout les recherches de financement et la longueur des procédures, « sans être sûr d'aboutir, pourquoi perdre alors tout ce temps ? ».

Une forte proportion d'entre eux reconnaissent avoir des carences en matière de gestion, voir des carences sur la connaissance de l'activité.

Au travers de questions ouvertes, nous avons recherché l'appréciation des interviewés sur la qualité de l'accompagnement dont ils ont bénéficié tout au long de leur parcours.

La méthodologie de travail

- **Trois personnes sur quatre en sont satisfaites.** Elle leur a permis de clarifier, de structurer leur projet, et de leur apporter une certaine rigueur.
- Contrairement aux remarques sur « l'aspect vague » des informations reçues en début de parcours, **l'aspect pragmatique du montage de projet a été souligné.**

Néanmoins,

- **Un quart d'entre eux a eu le sentiment que les méthodes de travail leur ont été imposées et que les conseillers ne prenaient pas en considération leur façon de travailler.**
- **Un interviewé sur deux reconnaît ne plus l'utiliser après, le temps d'adaptation n'étant pas suffisant.**

La pédagogie et le contenu

Sept personnes sur dix considèrent avoir reçu les explications nécessaires sur les différents aspects de la création, **mais elles sont aussi nombreuses à regretter de ne pas avoir pu approfondir.**

Deux bénéficiaires de conseils sur trois estiment avoir bien assimilé le projet. Et près de la moitié considère qu'elle a été ainsi mieux préparée au métier de chef d'entreprise.

Conclusions sur « l'accompagnement technique du projet »

Une large majorité des porteuses et porteurs de projet a accepté les formes d'accompagnement proposées.

Ces porteurs sont majoritairement satisfaits de leurs contenus.

Certains ont souligné que la qualité de l'accompagnement dépendait beaucoup du conseiller.

Nous constatons qu'un tiers d'entre eux auraient préféré un accompagnement plus renforcé, un soutien plus long dans le temps et acquérir des notions de bases en gestion.

Il ressort de l'analyse des réponses que l'apprentissage n'a pas été suffisamment long. Si le travail au moment du montage est satisfaisant, sa reproduction par la suite est incertaine.

3-2-2 L'accompagnement spécifique

Après avoir analysé les caractéristiques de l'accompagnement technique en général, nous nous sommes penchés sur la relation accompagnement et spécificités de ce public. Cette deuxième partie tente de répondre à deux questions :

- **Les porteurs issus de l'immigration ont-ils ressenti un phénomène de discrimination lors de leur parcours ?**
- **Ont-ils des besoins particuliers ?**

Les premières questions portaient sur le sentiment de discrimination. Il en ressort une absence totale de discrimination de la part des services publics et des organismes d'accompagnement.

Par contre, le sentiment de discrimination est ressenti au contact des banquiers et des propriétaires/gestionnaires de locaux professionnels et parfois même des clients.

- « Mon origine fait peur et je ne sais pas comment rassurer ».
- « Ca coince au niveau des banques. Ils n'ont pas confiance ».
- « J'ai choisi une clientèle communautaire pour éviter ce phénomène ».
- « Les gens ne nous parlent pas assez, ils ne cherchent pas à nous comprendre ».

D'autres porteurs restent très positifs :

- « S'il y en a parfois, c'est dans les deux sens ».
- « Il suffit d'être volontaire ».
- « Tout est une affaire de volonté propre ».

Relations avec les conseillers à la création

Une grande majorité de créateurs a rencontré plusieurs conseillers. Ces derniers sont largement sensibles à leurs difficultés.

Les critères énoncés pour choisir le conseiller sont par ordre d'importance :

- Le respect
- La bonne compréhension, la patience, la disponibilité
- La qualité du contact, la confiance
- Le professionnalisme
- La recommandation par une connaissance/un ami

Il est intéressant de souligner que le professionnalisme n'est pas le premier critère retenu. L'aspect relationnel est mis en avant.

D'autres n'ont pas eu le sentiment de pouvoir choisir leur organisme.

Recommandée par le financeur, ils n'ont pas osé se faire aider par une autre structure, même si le contact avec le conseiller n'était pas bon. Ils ont eu peur, en changeant d'organisme, de perdre une chance de se faire financer.

Certains n'avaient pas d'autres choix en raison de la situation géographique.

Traitement des problèmes périphériques en lien avec les origines des interviewés.

Nous rassurons nos lecteurs sur le caractère non exclusif des problèmes cités ci-dessous. Ils peuvent se poser aux personnes issues de l'immigration comme aux autres porteurs.

Cependant ces problématiques sont présentes plus fréquemment pour le public ciblé et ont la particularité de se cumuler. Nous rappelons que l'échantillon choisi est composé de 69% de personnes de nationalités étrangères et 62% de personnes ayant au plus un bac.

Les principaux besoins retenus concernent :

- l'explication des dossiers à remplir
- la préparation aux difficultés à se faire financer
- l'aide à l'écriture du business-plan
- l'aide aux démarches administratives.

63% des personnes interrogées considèrent avoir été entendues et aidées sur ces aspects.

Les interviewés ont été interrogés sur *les priorités qu'ils considéraient comme étant indispensables pour un accompagnement réussi.*

Elles ont porté sur les aspects suivants :

•Qualités du conseiller : écoute, compréhension, disponibilité, convivialité, soutien pour rompre l'isolement, expériences.

•Encadrement plus fort tout au long du parcours au travers :
– d'explications sur la réalité du terrain, les délais, les difficultés de financements, la recherche de locaux,
– d'un accompagnement des porteurs dans leurs démarches sur le terrain pour apprendre et reproduire par la suite,
– des rendez-vous plus fréquents, plus longs, pour prendre plus de temps à expliquer.

•Aider à préparer l'après-création, insister sur les écarts entre les prévisions et la réalité de l'activité.

•Avoir un meilleur accès à la formation.

Conclusions sur l'accompagnement et le traitement des spécificités du public ciblé

Aucune personne interrogée n'a révélé de problèmes liés à son origine dans le cadre de son accompagnement.

Les interviewés ont été interrogés sur les priorités qu'ils considéraient comme étant indispensables pour lutter contre les effets discriminants.

- *Pas de lieu spécifique d'accueil pour les publics issus de l'immigration.*

- *La sensibilisation de tous les acteurs économiques et sociaux rencontrés sur le parcours de création (banquiers et bailleurs compris).*

- *Des réunions plus nombreuses avec ces acteurs et les porteurs de projet.*

- *Des rencontres avec des nouveaux chefs d'entreprise issus de l'immigration pour connaître leurs parcours.*

- *Se faire accompagner aux entretiens avec les banquiers et les bailleurs privés pour bénéficier « d'une aide à la parole ».*

Les priorités qu'ils ont énoncées pour un meilleur accompagnement relèvent d'un accompagnement classique.

Nous remarquons qu'aucune mention n'est faite sur les aspects culturels dans la relation avec les conseillers. Les porteurs n'éprouvent pas de besoin ou de gêne dans ce domaine.

Seules leurs « méthodes de travailler » n'ont pas été toujours prises en compte.

PARTIE 4 : ENQUETE AUPRES DES ORGANISMES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE FINANCEMENT SUR LES PORTEURS ISSUS DE L'IMMIGRATION

Cette partie s'articule autour de deux axes d'analyse. Nous tentons dans un premier temps de rassembler les appréciations des différents organismes sur le circuit d'aide à la création sur leur territoire.

La seconde étape permet d'analyser l'approche de ces structures en faveur du public ciblé.

Le panel des organismes ayant répondu aux questionnaires se décompose en :

- Structures d'accompagnement : 8
- Structures de financement/garantie : 5
- Structures relais : 2
- Structures de formation : 3

Il nous est apparu opportun d'interroger des structures en amont qui assurent un suivi de la personne, comme des structures en aval pour évaluer l'accompagnement et le niveau d'assimilation des projets par les porteurs.

Les organismes qui nous ont reçu sont :

Les boutiques de gestion (78 et 93)
L'Agence pour l'Economie de l'Essonne (91)
Projets19 (75) et la Salle Saint-Bruno (75)
Aulnay Entreprises (93)
3CI (75/94)

Osmose (75)
GRDR (93)

ADIE (91, 75)
GARANCES (93)
Aulnay Initiatives (93)
Val de Seine Initiatives (78)

MIEL (93)
Agent Inter-réseau CBE Val de Seine (78)

Nous avons participé au séminaire de l'IRFED et de RACINE sur la thématique des créatrices immigrées.

4-1 Appréciations des structures sur les dispositifs existants sur leurs territoires

Au travers des interviews, les remarques suivantes ont été citées à plusieurs reprises.

- **Manque de visibilité de toutes les structures** faisant de l'accompagnement à la création sur un même territoire. Les prestataires travaillant pour l'ANPE par exemple sont peu visibles.
- **Manque de coordination entre elles.** Un même porteur sera reçu par plusieurs organismes sans pour autant avancer son projet.
- **Difficultés d'entreprendre des coopérations entre structures privées.** Le manque de temps et une certaine méfiance envers les « concurrents- confrères » sont notables.
- **La superposition des dispositifs déboussole le porteur.** Par exemple, s'il désire bénéficier d'un accompagnement, il peut être pris en charge par au moins quatre dispositifs différents. Chaque dispositif faisant appel à un certain nombre de prestataires, souvent différents. Le nombre d'interlocuteurs est démultiplié. Le cas des dispositifs de financements/garantie/exonération est plus clair.
- **Les associations de proximité ou communautaires restent sous-informées.** Leur contribution en tant que relais est très faible. Le manque de temps des organismes et la carence de promotion des pouvoirs publics ou des collectivités territoriales sont en cause.
- **Certains prescripteurs n'assurent pas une diffusion de l'information et une orientation équitables entre les porteurs.**
- **Sur les départements de la grande couronne, les délais d'attente sont dissuasifs.**

Les structures et leurs réseaux

Les réseaux de partenaires des organismes sont largement composés d'institutionnels. Les liens informels sont peu développés. Peu d'associations de proximité sont citées. Exceptions sur quelques territoires avec l'ADIE, l'agent inter-réseau, la MIEL et l'AEE.

4-2 Appréciations des structures sur les porteuses et les porteurs de projet issus de l'immigration

Pour débiter cette partie, nous avons interrogé les professionnels sur la qualité des informations dont disposent les porteurs et leur accès à la formation.

La seconde étape analyse l'approche de ces structures en faveur du public ciblé. Nous avons tenté de faire ressortir ses caractéristiques spécifiques, la cohérence entre les parcours personnels et le projet, puis de définir leurs besoins.

4-2-1 Les informations détenues par les porteurs lors du premier entretien et leur accès à la formation à la création et gestion d'entreprise.

Concernant l'information.

- Deux tiers des personnes interrogées considèrent que ces porteurs n'ont pas le même niveau d'information que les autres. Ils sont mal informés ou sous-informés.
- Leur perception et leur compréhension sont différentes.
- Certains prescripteurs n'informent pas de la même manière les porteurs immigrés et les autres porteurs.
- Les supports écrits sont peu utilisés, l'oral prime nettement.
- Le bouche à oreille est très répandu.
- Les organismes financeurs constatent que le problème de compréhension persiste quand bien même le porteur est passé chez un professionnel avant de les rencontrer.

Concernant la formation.

L'offre

Il faut remarquer que l'offre sur ce domaine est très restreinte. Les organismes sont concentrés sur Paris. Les chambres consulaires sont les seuls organismes de référence et de proximité, mais leur accès reste payant.

Les freins à la formation

Ils sont de plusieurs natures. Le sujet est d'ailleurs peu abordé par les conseillers. Ils n'ont pas beaucoup d'informations à ce sujet.

Les porteurs ne sont pas demandeurs. En effet, peu de personnes dans l'entourage du créateur en a bénéficié. Ils créent souvent dans l'urgence et n'ont pas assez de temps à consacrer.

L'intérêt de suivre une formation leur paraît faible, d'autant plus qu'ils considèrent leur projet comme « simple ». Par voie de conséquence, la gestion le sera aussi, « il ne s'agit que de vendre ».

L'arrêt prématuré des études ou les habitudes culturelles du pays d'origine n'incitent pas particulièrement ces personnes à s'engager dans ces dispositifs. Apprendre se fait au travers de l'apprentissage sur le terrain, de l'expérience et de l'oral.

Parmi les freins externes, nous retiendrons particulièrement les critères d'éligibilité restrictifs, selon le nombre de place financé par le département, la DDTEFP, ou selon l'activité et la situation sociale.

Nous soulignons également l'absence de formations adaptées. Généralement nous trouvons sur le marché des formations intenses et aux niveaux élevés.

4-2-2 Les caractéristiques des entrepreneurs immigrés vues par les professionnels

Au travers des questions posées, il s'avère que les professionnels reconnaissent des caractéristiques pour le public étudié. Si elles ne sont pas exclusives, elles reviennent pourtant fréquemment et se cumulent pour une seule personne.

Ainsi, associées les unes aux autres, elles permettent de constituer un profil général, mais non systématique, des comportements, des habitudes, des traits de caractères que les professionnels rencontrent au fur et à mesure des entretiens avec ces porteurs.

Les questions étaient centrées sur la comparaison entre les porteurs issus de l'immigration et les porteurs non étudiés. Elles tentaient de faire ressortir les caractéristiques « génériques » de ce public.

Les spécificités citées ont permis de dégager quatre thématiques fortes. La première est de l'ordre de la personnalité du créateur, suivie de leur façon d'appréhender l'entreprise. Puis, nous analyserons la cohérence de leurs projets avec leurs formations et leurs expériences.

A) La « personnalité » du créateur

Les professionnels ont remarqué que ces porteurs présentent des caractéristiques communes. Ils sont :

- plus volontaristes
- moins averses au risque
- plus entreprenant
- plus intuitifs
- marqués par la culture de l'oral
- créent par mimétisme
- plus « terre à terre »
- expérimentés dans leur métier.

B) La notion de l'Entreprise

Nous portons ici une attention particulière à la **notion d' « Entreprise »** . Quelle en est la teneur, que représente « une entreprise » pour ce public. En d'autres termes quelles sont les fonctions et la finalité qu'ils associent à cette terminologie ?

Le nombre de porteurs, reçus par les conseillers, ayant créé une entreprise par le passé en France est très faible. Ils sont majoritairement des (anciens) salariés. Il y a également des entrepreneurs qui vivaient d'une « activité indépendante » dans leur pays d'origine. Nous utiliserons plutôt la notion *d'activité génératrice de revenu* pour décrire ces expériences passées.

Il ressort des entretiens que la création de l' « **entreprise** » **est avant tout synonyme d'accès à un nouvel emploi**. L'entreprise n'est pas perçue comme une entité particulière, avec ses règles propres, ses obligations administratives. Elle se confond au nouvel emploi.

La notion du temps est différente. Les porteurs rencontrés vivent au jour le jour. Les emplois occupés sont souvent précaires. Leur situation ne semble pas évoluer. **Ils ont du mal à se projeter dans l'avenir**. Ainsi, projeter une activité à un an, voire trois ans, et établir des tableaux financiers prévisionnels restent abstraits.

Nombreux sont les porteurs à vouloir **reproduire naturellement le modèle de l'entreprise qu'ils ont connu dans leur pays d'origine**.

La méconnaissance du circuit économique et financier, des relations entre les tiers et l'entreprise, induit un mauvais décodage de l'environnement. **Les implications d'une création d'entreprise sont minimisées**, voire inconnues.

Il faut noter également que **leur entourage est peu qualifié en gestion**. Ils ne peuvent pas se reposer sur des compétences externes immédiates.

Toutes ces constatations nous permettent de mettre en lumière les **difficultés de ces porteurs à appréhender la notion d'entreprise** régies par les lois françaises.

On comprend ainsi que leurs attentes, leurs motivations, leurs comportements soient différents des autres porteurs face aux dispositifs d'aide à la création d'entreprise.

Ils appréhendent l'entreprise d'une autre façon, plutôt éloignée du modèle établi. Alors que **le modèle établi sert de référence aux professionnels**.

C) La cohérence entre la formation initiale et le projet

Qu'ils soient peu qualifiés ou très diplômés, les porteurs issus de l'immigration **créent généralement dans les mêmes secteurs**.

La non-reconnaissance des diplômes étrangers reste un réel frein. Ceci est particulièrement vrai pour la création d'entreprise dans les secteurs à forte valeur ajoutée comme le conseil, les prestations de services intellectuelles.

Ils sont plus nombreux à manquer de qualification. Pourtant, en fonction des projets, ce manque n'est pas rédhibitoire. On peut simplement déplorer **l'absence du réflexe à se former**.

D) La cohérence entre les expériences professionnelles et le projet

Une très grande majorité des porteurs a des expériences avec le métier choisi. Celles-ci se présentent sous forme officielles (emploi salarié) ou officieuses (accompagnement régulier d'un ami entrepreneur ou d'un membre de la famille sur les marchés...). La moyenne d'âge des créateurs vient également justifier cette remarque.

La proportion de projets pour officialiser une activité informelle est relativement importante. Cette officialisation est motivée pour plusieurs raisons : la volonté de mieux protéger les membres de la famille, transmettre un patrimoine économique, répondre à l'obligation de certains clients.

Ils sont peu nombreux à posséder une expérience dans la gestion d'une entreprise. Même pour les porteurs qui ont une culture familiale de l'entreprise, les notions en gestion restent rudimentaires.

Les expériences vécues dans le pays d'origine. Elles sont peu valorisées. Il est difficile pour les conseillers d'utiliser ces expériences pour argumenter un business-plan, car les comparaisons avec l'environnement économique en France sont difficiles.

4-2-3 Les besoins spécifiques décelés pour les porteurs et les difficultés rencontrées par les conseillers.

Les questions posées aux professionnels ont amené à discerner d'abord les besoins qu'ils décèlent chez les porteurs. Puis à réfléchir sur les difficultés auxquelles ils font eux-mêmes face lors de l'accueil de ce public.

A) Les besoins des porteurs

Les besoins d'écoute et d'être en confiance sont fréquemment cités, ainsi qu'une meilleure compréhension des démarches et des rouages administratifs. Ces constatations ont effectivement été formulées par les porteurs eux-mêmes. (voir Partie 3)

La maîtrise de la langue reste une priorité ainsi qu'une meilleure compréhension de l'environnement de l'entreprise. Les porteurs ont rarement fait allusion à ces aspects.

La résolution de problèmes périphériques à la création d'entreprise, liée à la situation personnelle des porteurs. Les créateurs n'ont pas fait mention de cet aspect, sauf sur les détails réglementaires (droit des étrangers pour créer, équivalence des diplômes).

B) Les difficultés des professionnels

Les conseillers reconnaissent qu'ils ont plus de difficultés à accompagner ce public.

Ils désirent arriver à une meilleure compréhension du discours du porteur. **Le barrage de la langue** est parfois très important.

Ils aimeraient savoir faire accepter l'accompagnement et son intérêt pour augmenter les chances de réussite du projet. Cela sous-tend l'acceptation du porteur à se conformer au système des aides et des financements. L'explication au porteur que son projet ne correspond pas aux critères des financeurs, est souvent vécu par le conseiller comme un moment critique, qu'il a d'ailleurs du mal à négocier.

Ils manquent de connaissances pour **valoriser les expériences vécues** dans le pays d'origine.

Les interviewés se trouvent démunis pour apporter une réponse plus adaptée aux problèmes hors création.

Si des méthodes et des outils méritent d'être améliorés, **il faut aussi prendre en considération la variable du temps pour « bien et tout expliquer ».**

4-2-4 Les tentatives de réponses des professionnels face aux besoins des créateurs et à leurs propres difficultés.

Les conseillers s'accordent à dire que « **c'est un public en difficulté d'insertion avant tout** » et **par conséquent le traitement des porteurs de projet est uniquement basé sur leurs parcours professionnels et d'insertion.**

Les créateurs doivent donc s'adapter aux dispositifs et sont reçus comme tout autre personne.

Ils constatent pourtant qu'ils vont agir différemment avec ce public. Ils vont « répéter, reformuler, apporter plus d'attention, plus d'écoute, redonner confiance, démystifier ».

Certains reconnaissent même qu'il y a des barrages culturels et que le comportement de certains porteurs peuvent être expliqués au travers de leurs origines.

Aucune réflexion n'est menée pour résoudre, d'une façon ou d'une autre, les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Les professionnels ont émis des avis pour améliorer le circuit d'aide à la création sur leur territoire. Ces avis concernent tant les porteurs étudiés que les autres.

Majoritairement, ils sont défavorables à la mise en place de nouveaux dispositifs. Ils sont convaincus qu'**une meilleure organisation entre les acteurs** apporterait des effets bénéfiques. Des mesures de sensibilisation des prescripteurs sont préconisées, pour tendre vers une meilleure égalité de traitement.

En fonction des territoires, **la création d'un point d'entrée unique** permettrait une meilleure lisibilité ainsi qu'un meilleur fléchage pour les porteurs. Pour éviter les tensions entre organismes, des **permanences collégiales** pourraient être instaurées. Elles favoriseraient la collaboration entre les différentes structures.

Un renforcement du suivi de parcours, comme on peut déjà le rencontrer sur certaines zones, est plébiscité et serait considéré comme une forme coaching.

Enfin, **la généralisation des actions de sensibilisation des jeunes** à la création dans les territoires, par l'intervention de chefs d'entreprise du quartier, pourrait avoir des conséquences très positives.

Conclusions sur l'enquête menée auprès des professionnels

Les professionnels reconnaissent le manque de coordination entre eux et le manque de visibilité des circuits d'aide de la création.

Ils distinguent bien les porteurs issus de l'immigration des autres porteurs. Des caractéristiques fréquentes et communes aux porteurs étudiés, qu'elles soient implicites ou explicites, sont identifiables. Elles se retrouvent dans la personnalité des porteurs, leur approche particulière de la notion de l'Entreprise et leur parcours personnel.

Ils reconnaissent avoir plus de difficultés à travailler avec ce public qui a des besoins supplémentaires. Ces besoins proviennent d'un manque de connaissances des circuits économiques, de la gestion et des implications d'une création, d'un barrage de la langue, d'expériences passées et de traditions culturelles différentes.

Les acteurs de la création reconnaissent que les informations et l'intérêt des démarches ne sont pas bien comprises par les porteurs. Les organismes financeurs constatent que de nombreux porteurs ne maîtrisent pas leur business-plan.

Malgré ces difficultés supplémentaires, tant du côté porteur que du côté conseiller, aucune réflexion particulière n'est menée. Elles restent de l'ordre du constat. Les méthodes de travail de l'accueil, de l'accompagnement, le contenu des formations ne sont pas mis en cause.

L'accompagnement de ces personnes est de l'ordre de l'insertion et du parcours personnel. La dimension culturelle n'est pas traitée. Ces derniers doivent se plier aux exigences des dispositifs pour bénéficier des aides.

L'objet de cette étude n'est pas de critiquer les professionnels du métier, qui tentent avec leurs propres moyens d'assurer convenablement l'accueil de ce public. La disponibilité, l'écoute, les coups de pouces souvent rendus sont le fait de l'implication personnelle des conseillers.

Nous constatons au travers de cette étude que la remise en question des méthodes de travail, envers ce public, connaît la même inertie que dans les autres champs de l'insertion.

PARTIE 5 : LES PRECONISATIONS

5-1 Les actions en cours sur le champs de l'intégration

Avant d'introduire les préconisations, il nous est apparu indispensable d'enrichir nos réflexions sur les actions qui sont en cours en Région Ile de France. Deux d'entre elles ont particulièrement attiré notre attention.

Elles révèlent une prise de conscience des collectivités locales, des pouvoirs publics et des acteurs associatifs afin d'améliorer les relations entre eux et les personnes issues de l'immigration.

Elles traduisent une certaine remise en cause de l'application rigoureuse du droit commun à tous les individus. L'Etat reconnaît aujourd'hui les échecs répétés de ses politiques d'intégration depuis 30 ans.

Les besoins et les attentes des personnes sont pris en compte. Nous considérons que de telles approches sont aussi justifiées pour l'accompagnement à la création d'entreprise.

La première action s'intitule « DIVER'CITES XI » sur le territoire de la Fontaine au Roi à Paris (11^{ème}).

Une étude sur la population a révélé qu'un tiers de la population est né à l'étranger et que le taux de chômage s'élève à 28,8%.

L'action mise en place a pour vocation de : « favoriser la qualification des agents associatifs pour relayer efficacement les politiques publiques prioritaires sur le terrain local. **En développant les compétences professionnelles transversales liées à l'inter-culturalité nécessaires au travail d'accompagnement social, d'animation et d'enseignement de ce public** ».

Les bénéficiaires sont les permanents et les bénévoles travaillant pour des petites et moyennes associations du territoire. Les moyens mis en œuvre sont : la réalisation de travaux de groupe; séminaires et conférences interactives avec les habitants.

La seconde action est menée par la Mairie du 18ème arrondissement de Paris (Site pilote). Elle concerne **la formation « accueil du public étranger pour les agents de la ville de Paris. »**

Ses objectifs sont : d'améliorer la qualité des services municipaux rendus aux habitants. **Mieux connaître et comprendre les attentes de ce public.** Les bénéficiaires sont les agents de la Mairie du 18ème arrondissement

Le contenu de la formation repose sur **la transmission des repères pour mieux comprendre les différentes cultures présentes** et le droit des étrangers.

Les moyens mis en œuvre sont la formation et l'organisation de travaux en groupe des agents sur les expériences vécues, pour mutualiser les informations et les pratiques.

5-2 Les préconisations proposées

Le phénomène de la création d'entreprise issue de l'immigration est indéniablement important sur la Région.

Nous pouvons déplorer qu'un nombre restreint de porteurs ayant droit aux aides et aux conseils intègre les dispositifs existants.

Les deux principaux axes à privilégier sont :

• L'amélioration du circuit d'information d'aide à la création par territoire pour atteindre une meilleure visibilité.

Cette problématique n'est pas nouvelle. Au travers des interviews, des études menées précédemment, nous avons constaté que les acteurs et les porteurs subissent cette situation depuis longtemps.

Néanmoins, des expériences concluantes sont menées sur différents territoires. Elles ne font malheureusement pas l'objet d'une publicité suffisante. Par conséquent, elles ne sont pas reproduites.

Il est clairement apparu qu'une volonté politique forte a permis de mettre en place ces différents dispositifs. Des améliorations sur les territoires ne sont envisageables qu'avec l'appui des élus, préalablement sensibilisés au potentiel que représente la création de micro-entreprises pour ce public.

- **L'amélioration de l'accompagnement pour inciter ce public à être suivi par des professionnels.**

Contrairement aux éléments énoncés ci-dessus, la remise en cause des méthodes de travail de l'accompagnement pour ce public n'a pas fait l'objet de nombreuses expériences.

Ce champs reste à conquérir. Les professionnels de la création s'accordent à dire que c'est avant tout « un traitement social » qui est appliqué à ce public. Il n'est donc pas fait mention de ses attentes. Les problèmes récurrents sont traités « tant bien que mal ».

Une autre singularité est à souligner sur ce dernier point : la présence de professionnels des autres branches du domaine social est rare lors des débats sur la professionnalisation du métier. Le traitement de certaines difficultés peut être transversal aux différents métiers de l'insertion, particulièrement pour le public étudié.

PRECONISATIONS SUR LES CIRCUITS D'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE

*Les nouvelles orientations en matière économique de certaines communes et communautés d'agglomération ont démontré que ces structures pouvaient avoir une implication directe sur **la coordination du circuit d'aide sur un territoire**, et, d'opérer un **fléchage clair** aussi bien pour les porteurs de projet que les professionnels. La reproduction de telles expériences nous semblent être réalisable.*

***Les interventions des DDTEFP et de l'ANPE** sont notables sur de grands salons. Elles deviennent plus discrètes sur les territoires reculés. Il serait donc judicieux de proposer une participation active de ces organismes, car leurs relations avec les structures spécialisées sont privilégiées. Cette participation facilitera concrètement **la rencontre des professionnels**.*

*Des améliorations sont à mener sur le domaine de **l'élargissement du champs des prescripteurs**. Informer, sensibiliser et faire participer les associations de proximité à dominante communautaire et/ou sociale sont des actions primordiales pour assurer un relais équitable de l'information. Les mêmes actions sont à mener envers les banques de proximité et les bailleurs. Le travail de l'agent inter-réseau du Val de Seine représente un exemple notable de réussite.*

*Dans la continuité de l'application équitable du droit : uniformiser l'information sous la forme d' **un bouquet d'informations minimum et standard à remettre à tout porteur, territoire par territoire, quelque soit le point d'entrée**.*

*L' **orientation directe et rapide vers l'organisme compétent** contribue à un service de qualité. Ceci n'est possible qu'en évaluant au préalable les capacités d'accueil .*

*Les différents intervenants devraient s'accorder sur **une charte de l'accueil et l'accompagnement des publics visés**.*

PRECONISATIONS POUR UNE AMELIORATION DE L'ACCOMPAGNEMENT DE CE PUBLIC

Elles se décomposent en trois axes de réflexion.

Le conseil

Comment inciter les porteurs à s'engager dans une démarche d'accompagnement ?

Mieux prendre en compte leurs attentes, penser et proposer un accompagnement plus long avec les dispositifs existants, en insistant sur le suivi de la personne. Une telle démarche est entreprise aux Mureaux.

Apprendre à négocier les modalités de la prestation de conseil avec le porteur pour parvenir à un équilibre entre les attentes de chacun.

La formation des porteurs

Les savoir-faire de l'IRFED, le GRDR, l'ADIE et Aulnay-entreprise sur cette thématique devraient être capitalisés et aboutir à une formation reproductible sur les territoires. Une réflexion doit être menée sur les pré-requis, les familles de projet portés. Il semble que les durées courtes soient à privilégier.

La formation des accompagnateurs

Il ne s'agit pas de former des structures spécialisées pour l'accueil de ce public. Les porteurs issus de l'immigration demandent à être considérés comme tout autre citoyen.

Il s'agit d'enrichir les compétences des conseillers pour leurs apporter une méthode de travail, des outils plus adéquats pour mieux appréhender ce public et répondre plus précisément à ses besoins.

L'échange des pratiques, la gestion de situations difficiles, l'élargissement des connaissances sur d'autres domaines périphériques seront autant d'atouts pour atteindre un accompagnement réussi et inciter les porteurs à être suivis.

De façon transversale, il est indispensable d'associer aux trois axes de réflexion cités, les professionnels du monde de l'insertion, des relations interculturelles, les habitants, les dirigeants issus de l'immigration et les institutionnels. Leurs approches enrichiraient les débats comme on peut le constater sur les actions menées sur Paris.

ANNEXES

Bibliographie

Julia CAPEL-DUNN
Direction de la Population et des Migrations - CID -
L'insertion professionnelle des étrangers : 1999-2000
Notes et Documents N°48 fév 2001

A. LEBON
Migrations et nationalités en France en 2001
Documentation Française 2002

Ministère délégué à la Ville et à la rénovation urbaine
Bilan des zones franches urbaines
Rapport au parlement, déc 2002

Ministère délégué à la Ville et à la rénovation urbaine
Développement économique local et politique de la ville
Les éditions de la DIV-Repères

Ministère délégué à la Ville et à la rénovation urbaine
Rencontre nationale avec les élus 06/05/99
Les contrats de ville 2000-2006

IAURIF
Quel appui local à la création d'entreprises en Ile de France
09/02

ADRI
Guide pratique de l'intégration
La documentation française

Etude DARES
« Habiter un quartier défavorisé : quels effets sur la durée du chômage ».
Premières synthèses oct 2003

INSEE Première
Les zones urbaines sensibles
N°835. mar 2002

INSEE / APCE
Brève analyse de la création d'entreprise en 2003 dans la région Ile de France.
Mar 2004

INSEE / IAURIF
Tome 3 Population et modes de vie
Atlas des franciliens

MRH / APCE
Création d'entreprise par les entrepreneurs issus de l'immigration
Collection FOCUS

Cabinet MICFIN
La création d'entreprises à Paris - Analyse et préconisations
Résultats de l'étude commandée par la Ville de Paris. 2003

CIME

Immigration et création d'activité

Résultats de l'étude menée pour le FAS

ADDEL

Les besoins en matière d'accompagnement des associations financées par le FASILD

Résultats de l'enquête

APUR

Diagnostic de l'intégration à Paris.- Synthèse -

Avr 2003

Caisse des dépôts et de Consignation

Le financement des petites entreprises

Edition 2003

Lettre de la DIV

Politique de la Ville et entreprises

N°73

3CI

Entreprenariat au féminin

Etude pour le FASILD PACA 2003

Jean-Michel SERVET

Exclusion et liens financiers

Rapport du Centre Walras 1999-2000

IRFED-EUROPE

Guide des partenaires de la politique de la ville pour la création de très petites entreprises en Ile de France

CDC/Préfecture Ile de France

Cabinet GESTE

Etat des lieux des structures d'accompagnement à la création des personnes issues de l'immigration en quartiers urbains sensibles.

Résultats d'enquête

Assemblée nationale

L'intégration à Paris

16/10/03 – Compte-rendu

Saint Denis - Profession Banlieue

Emploi et développement économique

Collectif 2000

EFICEA

Compte-rendu de réunions